

# SOMMAIRE

---

<b>Décisions du Conseil départemental</b>	Pages
- Réunion du 3 juillet 2017.....	5
<b>Décisions de la Commission permanente</b>	Pages
- Réunion du 3 juillet 2017.....	123

Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

**Le texte intégral** des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.

---

***DECISIONS***

***du Conseil départemental***



**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DU LUNDI 3 JUILLET 2017**



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET

**RAPPORT N° 010**  
**Affectation des résultats des Budgets en M52**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 010,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Vu les avis des 5ème, 6ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide les inscriptions budgétaires suivantes :

- Budget principal en recettes :

Chapitre 001 844 902,59 €

Chapitre 002 9 814 041,33 €

- Budget annexe de l'espace muséographique de la Caverne du Dragon en recettes :

Chapitre 001 20 092,92 € excédent

Chapitre 002 53 140,74 € excédent

- Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche :

Décide :

d'affecter la somme de 4 881,70 € en investissement  
de ratifier les inscriptions suivantes :

En dépenses Chapitre 001 262 672,44 € déficit

En recettes Chapitre 10 4 881,70 €

- Budget annexe du Pôle Archéologique :

Décide :

d'affecter la somme de 30 014,31 € en investissement  
de ratifier les inscriptions suivantes :

En recettes

Chapitre 10 30 014,31 €

Chapitre 002 547,82 € excédent

En dépenses

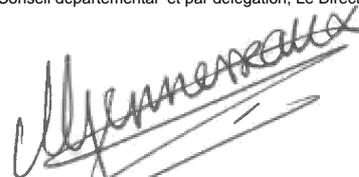
Chapitre 001 30 014,31 € déficit

- Budget annexe de la Zone d'Intérêt Départemental de l'Omois :

En recettes au chapitre 001 77 930,96 € excédent

En dépenses au chapitre 002 553 100,93 € déficit.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:02  
Référence : 37fb0aff9bc98a7fce8b45efac5448de732de0fe



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET

**RAPPORT N° 011**  
**Budget de l'Établissement Départemental de l'Enfance et de la Famille**  
**- Affectation du Résultat - Exercice 2016**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **011**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Vu l'avis de la 1ère commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide, sur le Budget de l'Établissement Départemental de l'Enfance et de la Famille, et concernant le Résultat d'exploitation excédentaire du Compte Administratif 2016 d'affecter :

- 300 000,00 € au compte 10682 «Excédent affecté à des mesures d'investissement».

Cette somme sera intégrée en N+1 à l'occasion de la Décision Modificative n° 2 – 2017,

- 297 329,70 € au compte 1068768 « Réserve de compensation des charges d'amortissement »,

- 400 000,00 € au compte 110 «Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation».

Cette somme sera incorporée en N + 2 au Budget Primitif 2018,

- 50 000,00 € au compte 111 « Excédent affecté au financement de mesures d'exploitation non reproductibles ».  
Cette somme sera incorporée en N+1 à l'occasion de la Décision Modificative n° 2 – 2017.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



**Michel GENNESSEUX**  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:00  
Référence : b723f868e0b48004c65dd1875c84971c174bc56e



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre BONIFACE

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 100**  
**Budget Principal 2017 - Décision modificative n° 2**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 100,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu les avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (18 voix pour, 24 abstentions),

Arrête, au terme de l'examen des rapports à incidence budgétaire, la Décision modificative n° 2 de 2017 présentée par M. le Président du Conseil Départemental se présentant comme suit par chapitre :

### 1) Section de fonctionnement

Chapitres	Propositions initiales		Modifications proposées		Propositions DM2 finales	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
002		9 814 041,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 814 041,33 €
011	6 091 969,56 €		0,00 €	0,00 €	6 091 969,56 €	0,00 €
012	8 577,00 €		0,00 €	0,00 €	8 577,00 €	0,00 €
013		29 492,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 492,00 €
014	-137 000,00 €		0,00 €	0,00 €	-137 000,00 €	0,00 €
015		51 434,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 434,47 €
016					0,00 €	0,00 €
017	4 504 017,49 €	443 842,00 €	0,00 €	0,00 €	4 504 017,49 €	443 842,00 €
022			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023	-730 749,84 €		0,00 €	0,00 €	-730 749,84 €	0,00 €
042	810 000,00 €	810 000,00 €	0,00 €	0,00 €	810 000,00 €	810 000,00 €
65	2 608 309,88 €		0,00 €	0,00 €	2 608 309,88 €	0,00 €
6586			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	4 000,00 €		0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €
70			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73		678 454,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	678 454,00 €
731		-32 191,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-32 191,00 €
74		1 364 051,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 364 051,29 €
75			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
76			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
79			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 079 873,93 €</b>	<b>12 349 124,09 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 079 873,93 €</b>	<b>12 349 124,09 €</b>

**2) Section d'investissement**

Chapitre	Propositions initiales		Modifications proposées		Propositions DM2 finales	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
001		844 902,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	844 902,59 €
010			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
018			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021		-730 749,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-730 749,84 €
024		110 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	110 000,00 €
040	810 000,00 €	810 000,00 €	0,00 €	0,00 €	810 000,00 €	810 000,00 €
041		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13		136 586,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	136 586,44 €
16			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
181			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
19			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	-4 400,00 €		0,00 €	0,00 €	-4 400,00 €	0,00 €
204	491,79 €		0,00 €	0,00 €	491,79 €	0,00 €
21	498 487,64 €		0,00 €	0,00 €	498 487,64 €	0,00 €
23	-156 600,00 €		0,00 €	0,00 €	-156 600,00 €	0,00 €
26			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	22 759,76 €		0,00 €	0,00 €	22 759,76 €	0,00 €
45...	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>360 739,19 €</b>	<b>1 091 489,03 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>360 739,19 €</b>	<b>1 091 489,03 €</b>

Au total après les modifications intervenues (hors prélèvement) :

Dépenses : 13 440 613,12 €  
 Recettes : 13 440 613,12 €

La Décision modificative n° 2 s'élève en dépenses et en recettes (hors prélèvement)  
 à : **13 440 613,12 €.**

Les Budgets annexes s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Budget annexe de l'Espace Muséographique de la Caverne du Dragon :	<b>62 892,92 €</b>
Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche (avec reports) :	<b>652 324,76 €</b>
Budget annexe de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille :	<b>3 695 957,05 €</b>
Budget annexe du Pôle Archéologique :	<b>30 014,31 €</b>
Budget annexe de la Zone d'Intérêt Départemental de l'Omois :	<b>901 031,89 €.</b>

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



**Michel GENNESSEUX**  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:12:58  
Référence : bce061ebd9a55bb4dbcab84e1600b1a93c45278d

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET

Autres absents : M. CARREAU, G. FOURRE

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, M. POTELET

**RAPPORT N° 101**  
**Admission en non-valeur et en créances éteintes de diverses créances**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **101**,

Vu les conclusions de la 1<sup>ère</sup> commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 absentions),

1) Inscrit au chapitre 65 du Budget départemental un crédit de 76 811,92 € ;

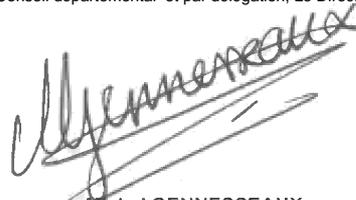
2) Décide d'admettre en non-valeur les créances reprises en annexe au rapport du Président pour un montant de :

- . 145 548,19 € sur le Budget du Département,
- . 1 140,77 € sur le Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche,
- . 10 € sur le budget de l'Espace Muséographique de la Caverne du Dragon ;

3) Décide d'admettre en créances éteintes les créances reprises en annexe au rapport du Président pour un montant de :

- . 27 009,26 € sur le Budget du Département,
- . 4 408,59 € sur le Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:05  
Référence : 14b5a94462a0174bbc1237096ac28bffd616a98



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET

**RAPPORT N° 102**  
**Règlement transactionnel entre le Département et la Régie des Transports de l'Aisne (RTA)**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 102,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. Thomas DUDEBOUT ne prend pas part au vote),

- 1) Décide de reprendre la provision de 76 200 € établie lors du vote consacré au Budget Primitif, concernant la créance envers la RTA ;
- 2) Ratifie l'inscription d'une recette de 76 200 € sur le chapitre 78 ;
- 3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer un accord transactionnel avec la Régie des Transports de l'Aisne pour clore le contentieux en cours relatif au règlement de la prestation de transport des échantillons neutres du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche pour la période du 30 septembre 2013 au 31 décembre 2015, selon les conditions fixées dans le projet d'accord annexé au rapport du Président et sous réserve des crédits disponibles.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:13  
Référence : 8b2e6242df574d2b18b15835f77d65ba1a5119ed

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 150**

**Suites du rapport de la Chambre régionale des comptes 2016**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 150,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu les avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne acte au Président du Conseil départemental de la présentation de son rapport sur les actions menées suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes présenté à l'assemblée délibérante du 4 juillet 2016, conformément aux obligations de l'article L. 243-9 du Code des Juridictions Financières.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:40  
Référence : e4b184de3011e58510c2d486706912596eb1f2da



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 151**

**Utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée départementale  
au Président du Conseil départemental conformément à l'article  
L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales - Tableaux  
du 4<sup>ème</sup> trimestre 2016**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 151,

Vu les conclusions de la 1<sup>ère</sup> commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du compte rendu par le Président du Conseil départemental de l'exercice de sa compétence déléguée issue de l'article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2016.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:30  
Référence : 7fb3f63fb77ebccb2f8bf98edf90823d209ce1e7



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 152**

**Information de l'Assemblée départementale - Liste des marchés  
conclus par le Conseil départemental de l'Aisne - Année 2016**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 152,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du compte rendu par le Président du Conseil départemental de l'exercice de sa compétence déléguée issue de l'article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'année 2016.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement

sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:21

Référence : 3eec741323beaba406c4a8084147e15c1ad76a19



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 153**

**Présentation de l'état des travaux réalisés en 2016 par la Commission  
Consultative des Services Publics Locaux**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 153,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte de la présentation de l'état des travaux réalisés en 2016 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:38  
Référence : 71c55fafa725ef63a6f362d099a4c97eae0ffc2



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 154**  
**Action en justice - Compte rendu de la délégation du Président du**  
**Conseil départemental**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 154,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du compte rendu de la délégation consentie au Président du Conseil départemental en matière d'action en justice par délibérations du Conseil départemental des 24 avril et 28 septembre 2015.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:32  
Référence : 45ffed930fb3e84387440507867db65700ec4842



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET

Autres absents : T. DUDEBOUT

Mandats de : M.C. GILLIOT, A. MARICOT, M. POTELET

**RAPPORT N° 201**  
**Gestion du personnel départemental**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 201,

Vu les conclusions de la 2ème commission,  
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions),

**Décide :**

**I – Dépenses de personnel**

de ratifier l'inscription des crédits suivants :

**En dépenses :**

Chapitre 011 :	- 2 800 €
Chapitre 012 :	+ 8 577 €
Chapitre 67 :	+ 4 000 €

**En recettes :**

Chapitre 013 :	+ 29 492 €.
----------------	-------------

**II – Remise gracieuse**

d'accorder une remise gracieuse de 4 000 € à un adjoint technique territorial des établissements d'enseignement correspondant au maintien par le Département, de son demi-traitement de novembre 2015 à mai 2016, dans l'attente du versement de sa retraite pour invalidité.

### **III – Avancements de grades**

### **IV – Avancement à l'échelon spécial et à la classe exceptionnelle**

d'adopter les taux d'avancement et de promotion tels qu'indiqués en annexes au rapport du Président,

### **V – Tableau des effectifs**

#### **de créer les postes suivants par suppressions :**

#### **Direction des Affaires Juridiques, Administratives et Financières**

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial,
- création d'un poste d'emploi avenir par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

#### **Direction Informatique**

- création de deux postes de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression de deux postes d'adjoint technique territorial,
- création d'un poste de technicien territorial par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial.

#### **Direction de la Voirie Départementale**

- création d'un poste d'adjoint technique territorial par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial,
- création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe par suppression d'un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression d'un poste de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- création d'un poste d'agent de maîtrise territorial par suppression d'un poste de technicien territorial,
- création de deux postes de technicien territorial par suppression d'un poste de chef d'équipe A et d'un poste de chef d'équipe B,
- création de deux postes de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression d'un poste de spécialiste B et d'un poste de chef d'équipe B.

#### **Direction des Bâtiments**

- création d'un poste d'ingénieur territorial par suppression d'un poste de médecin territorial de 1<sup>ère</sup> classe,
- création d'un poste d'agent de maîtrise territorial par suppression d'un poste de maître compagnon,
- création de quatre postes de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression d'un poste de chef d'équipe A et trois postes de spécialiste B,
- création de deux postes de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe par suppression de deux postes de réceptionnaire.

#### **Collèges**

- création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe des établissements d'enseignement,
- création de quatre postes d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe des établissements d'enseignement et de trois postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement,

- création d'un poste d'adjoint technique territorial par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement.

#### **Direction de l'Aménagement du Territoire Et du Développement Durable**

- création d'un poste d'ingénieur territorial principal par suppression d'un poste d'ingénieur en chef.

#### **Direction de l'Education, de la Culture et des Transports**

- création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine par suppression d'un poste d'assistant territorial de conservation,  
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression d'un poste de rédacteur.

#### **Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche**

- création de deux postes de technicien territorial par suppression de deux postes d'adjoint technique.

#### **Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité**

- création de deux postes de rédacteur territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,  
- création d'un poste d'assistant territorial principal socio-éducatif par suppression d'un poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure.

#### **Direction de l'Enfance et de la Famille**

- création d'un poste d'auxiliaire de puériculture territoriale principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture territorial,  
- création d'un poste de puéricultrice territoriale de classe supérieure par suppression d'un poste de puéricultrice territoriale hors classe,  
- création d'un poste de puéricultrice territoriale de classe normale par suppression d'un poste de puéricultrice territoriale de classe supérieure.

#### **Direction des Politiques Sociales et Familiales**

- création d'un poste d'adjoint technique territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial,  
- création d'un poste de technicien territorial par suppression d'un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

#### **Pilotage des Territoires**

- création d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif principal par suppression d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif,  
- création de trois postes d'assistant territorial socio-éducatif par suppression de deux postes d'assistant territorial socio-éducatif principal et d'un poste d'adjoint administratif territorial,  
- création de deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine et d'un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,  
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

#### **Maison Départementale des Personnes Handicapées**

- création d'un poste de conseiller territorial socio-éducatif par suppression d'un poste de médecin territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

**Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne**

- création d'un poste dans le cadre d'emploi d'ingénieur territorial ou technicien territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**De modifier le poste suivant :**

Le poste d'Adjoint au Responsable de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de SOISSONS, Equipe Enfance et Famille, est vacant. Conformément à l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettent pas de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire, il pourra être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi.

La rémunération de cet agent sera fixée selon l'échelon détenu s'il est titulaire ou en fonction de l'expérience professionnelle de l'agent s'il est non titulaire.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:24  
Référence : 6ffaa2bceaf9b40dac2d0bdcc6af1a69f463b55

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET

**RAPPORT N° 202****Direction Informatique - Maintenance, entretien, prestations,  
téléphonie, courrier et atelier numérique  
\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **202**,Vu les conclusions de la 2ème commission,  
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Vu l'avis de la 1ère commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de ratifier le transfert de crédit suivant :

Fonctionnement  
Chapitre 011 :

- 8 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:21  
Référence : 3a179ffe03f3039d2298b6090019eb9c16b809b4



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET

**RAPPORT N° 203**  
**Direction informatique - Acquisition de matériels et de logiciels**  
**\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **203**,

Vu les conclusions de la 2ème commission,  
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Vu l'avis de la 1ère commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- de ratifier l'inscription des mouvements de Crédits de Paiement suivants :

**DEPENSES**

**Investissement**

AP : ENTCOLLEGES « ENT Collèges »

- Chapitre 21 « Matériels » : **+ 408 000 €**

AP PLANINFORM « Plan informatique 2014-2016 »

- Chapitre 20 « Logiciels » : **- 20 000 €**

AP PLANINFO02 « Plan informatique 2017-2019 »

- Chapitre 21 « Matériels » :	<b>+ 20 000 €</b>
- Chapitre 20 « Logiciels » :	<b>+ 15 600 €</b>
AP « 17AMELRD »	
- Chapitre 23 « Etudes » :	<b>- 15 600 €</b>

## **RECETTES**

### **Investissement**

- Chapitre 13 :	<b>136 000 €.</b>
-----------------	-------------------

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



**Michel GENNESSEUX**  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:15  
Référence : 39c8887c34894236f8c074618f836b8ed9e2f18a



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 250**

**Agents de droit privé au Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **250**,

Vu les conclusions de la 2ème commission,  
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de déterminer la rémunération et le déroulement de carrière des agents de droit privé en poste au Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche par analogie au déroulement de carrière et aux échelles de rémunération fixés par :

- le décret n° 2011-748 du 27 juin 2011 portant statuts particuliers des corps des personnels médico-techniques de la catégorie B de la fonction publique, modifié par le décret n° 2016-638 et son arrêté d'application en date du 19 mai 2016, pour les techniciens salariés,

- le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière, modifié par le décret n° 2016-637 et son arrêté d'application en date du 19 mai 2016, pour la secrétaire de direction salariée,

- le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière, modifié par le décret n° 2016-639 et son arrêté d'application en date du 19 mai 2016, pour le responsable qualité salarié,

- les décrets n° 2016-201 et n° 2016-203 du 26 février 2016 portant respectivement sur le statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et l'échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux, modifiés par les décrets n° 2017-310 et n° 2017-311 du 9 mars 2017, pour les ingénieurs et ingénieurs principaux salariés.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:34  
Référence : 3884affdff59e40aee47dfc4c50ab821f0c2d22f



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT

**RAPPORT N° 301**

**Ajustement des prévisions d'activité du Laboratoire Départemental  
d'Analyses et de Recherche**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **301**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **M. Jean-Pierre BONIFACE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte les propositions du Président relatives au budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche :

En dépenses :

Chapitre 011	+ 59 011,32 €
Chapitre 012	+ 210 000,00 €
Chapitre 65	+ 5 641,00 €
Chapitre 67	+ 15 000,00 €

En recettes :

Chapitre 013	+ 20 000,00 €
Chapitre 70	+ 142 311,32 €
Chapitre 77	+ 51 141,00 €
Chapitre 78	+ 76 200,00 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

**Michel GENNESSEUX**  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:54  
Référence : 95a83e393e4e5cf922b072483f68422aa4f1ae73



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT

**RAPPORT N° 302**

**Gestion de la Zone d'Intérêt Départemental (ZID) de l'Omois -  
Ajustements budgétaires du budget annexe 2017  
\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **302**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide, dans le cadre de la gestion de la ZID de l'Omois, d'inscrire :

**- sur le budget annexe :**

En dépenses : Chapitre 10	77 930,96 €,
Chapitre 011	270 000,00 €,
En recettes : Chapitre 70	823 100,93 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:56  
Référence : 528e51fbd168c8a27374d8ad5b768adbd26ccc9e



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT

**RAPPORT N° 303**

**Contrat de redynamisation des sites de défense axonais (CRSD)**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 303,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Vu l'avis de la 7ème commission,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (23 voix pour, 3 voix contre, 16 abstentions),

1) Ouvre, au chapitre 204, l'Autorisation de Programme suivante pour les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager, la protection phonique et la démolition de bâtiments :

- LAONCOUVRO AP 2015-1 : Requalification + 90 000,00 € ;

2) Modifie les Autorisations d'Engagement et Autorisations de Programme CRSD, de la façon suivante :

- POLE IAR AP 2014-1 : Pôle Industrie Agro-Ressources	- 400 000,00 €
- LAONCOUVRO AE 2013-1 : Redynamisation Site	- 3 983,54 €
- LAONCOUVRO AE 2013-2 : Etudes	- 379 031,73 €
- PLATECO AP 2015-1 : Requalification Site-plateforme économique	+ 142 053,69 €
- 16CRSDLAON AP 2016-1 : Subvention assainissement	+ 174 318,40 €

celles-ci étant respectivement ramenées ou portées à : 0 €, 216 016,46 €, 120 968,27 €, 1 602 053,69 € et 2 784 318,40 € ;

3) Ratifie l'inscription des Crédits de Paiement ci-dessous en dépenses :

Au chapitre 204 :

- LAONCOUVRO AP 2015-1 : Requalification Site-plateforme économique + 90 000,00 €  
- POLE IAR AP 2014-1 : Pôle Industrie Agro-Ressources - 200 000,00 € ;

4) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à ces Autorisations d'Engagement et Autorisations de Programme est jointe aux documents budgétaires ;

5) Prend acte que l'individualisation des subventions sera effectuée par la Commission permanente du Conseil départemental, sur présentation des dossiers des collectivités territoriales concernées et après signature de l'avenant n°2 au CRSD.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 10/08/2017 à 15:58:41  
Référence : c8c8541ac4bf31345b19883b1382acdae7f65ddb

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT

**RAPPORT N° 304**  
**Ajustement des crédits - Valorisation des Véloroutes et des Voies Vertes**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **304**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Vu l'avis de la 7ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Ratifie l'inscription suivante des Crédits de Paiement 2017 au chapitre 011 sur l'Autorisation d'Engagement 16VVV 2017-1 : - 1 100 € ;
- 2) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à cette Autorisation d'Engagement est jointe aux documents budgétaires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:12:00  
Référence : 0b8aa5d6c1d372e0472eecca867572fea8d81ff2



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT

**RAPPORT N° 305**

**Ajustements des crédits - Politique de la randonnée et de  
l'aménagement des Véloroutes et Voies Vertes  
\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 305,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Vu l'avis de la 7ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ratifie l'inscription des Crédits de Paiement suivants sur l'Autorisation de Programme RANDONNEE 2015-3 :

. au chapitre 23 : - 124 000 €  
. au chapitre 21 : 60 000 € ;

2) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à cette Autorisation de Programme est jointe aux documents budgétaires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:12:03  
Référence : 9e7f6d4938e290461ff7e52b3977c5dfdb245157



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT

**RAPPORT N° 306**  
**Intervention dans le domaine du logement - Décision modificative n°2**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **306**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie l'inscription des Crédits de Paiement suivants :

Chapitre 65 :

Participation Départementale au Fonds de Solidarité pour le Logement - 43 000,00 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:12:05  
Référence : 756a5269cf2b2b7c35417998531acc98695a8cfc



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT

**RAPPORT N° 307**  
**Intervention dans le domaine du logement - Décision modificative n°2**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **307**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise la création d'une Autorisation d'Engagement ainsi qu'il suit :

Etude pré opérationnelle en vue de la reconduction  
d'un PIG départemental – AE 2017-1

50 000 €

selon l'échéancier de Crédits de Paiement figurant dans le rapport du Président ;

2) Adopte les ajustements des échéanciers des Crédits de Paiement :

Au chapitre 011, des Autorisations d'Engagement, 2015-1 « suivi animation du PIG départemental », 2012-1 « suivi animation de l'observatoire de l'habitat » ;

3) Ratifie les inscriptions de Crédits de Paiement suivantes :

Chapitre 011 :

- CP/AE 2012-1 Suivi animation de l'observatoire de l'habitat	+ 5 000,00 €
- CP/AE 2015-1 Suivi animation du PIG départemental	+ 74 716,87 €
- CP/AE 2017-1 Etude pré opérationnelle en vue de la reconduction d'un PIG départemental	+ 30 000,00 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:12:12  
Référence : 414e771d891a6179fc5b1be0d1d7aedec5f6f02f

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT

**RAPPORT N° 308**  
**Interventions dans le domaine du logement - Décision modificative n°2**  
**# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 308,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Minore l'Autorisation de Programme ouverte ainsi qu'il suit :  
- Politiques du logement « Ma maison dans l'Aisne » – AP 2017-1 - 150 000,00 € ;
- 2) Majore l'Autorisation de Programme ouverte ainsi qu'il suit :  
- Avances remboursables PIG – AP 2017-1 + 150 000,00 € ;
- 3) Adopte les ajustements des échéanciers des Crédits de Paiement :

D'une part, au chapitre 204 des Autorisations de Programme 2013-1 « Convention d'objectifs OPH de l'Aisne », 2010-2, 2011-2, 2012-2 et 2013-1 « Ma Maison dans l'Aisne », 2013-2, 2014-1 et 2015-2 « Logements intermédiaires pour personnes âgées », 2015-1 et 2016-1 « Création de logements locatifs sociaux », 2015-1 « Réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux », 2013-1 et 2014-1 « Subvention départementale d'amélioration sanitaire de l'habitat », 2017-1 « Aide à l'acquisition/amélioration-logements communaux », et, d'autre part, au chapitre 27, des Autorisations de Programme 2015-1, 2016-1 et 2017-1 « Avances remboursables du PIG départemental » tels qu'ils sont mentionnés dans le rapport du Président ;

4) Ratifie les inscriptions de Crédits de Paiement suivantes :

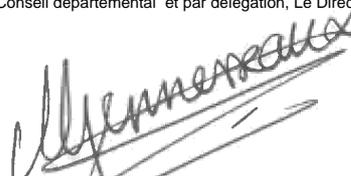
Chapitre 204 :

- CP/AP 2013-1 Convention d'objectifs OPH de l'Aisne	+ 31 874,89 €
- CP/AP 2010-2 Ma maison dans l'Aisne	- 15 000,00 €
- CP/AP 2011-2 Ma maison dans l'Aisne	- 15 000,00 €
- CP/AP 2012-2 Ma maison dans l'Aisne	- 20 005,00 €
- CP/AP 2013-1 Ma maison dans l'Aisne	- 73 462,19 €
- CP/AP 2013-1 Subvention départementale d'amélioration sanitaire de l'habitat	- 6 104,00 €
- CP/AP 2014-1 Subvention départementale d'amélioration sanitaire de l'habitat	- 7 030,00 €
- CP/AP 2013-2 Logements intermédiaires pour personnes âgées	- 1 025,34 €
- CP/AP 2014-1 Logements intermédiaires pour personnes âgées	+ 34 330,92 €
- CP/AP 2015-2 Logements intermédiaires pour personnes âgées	- 30 000,00 €
- CP/AP 2015-1 Création de logements locatifs sociaux	- 10 000,00 €
- CP/AP 2016-1 Création de logements locatifs sociaux	- 10 000,00 €
- CP/AP 2015-1 Réhabilitation de logements mal classés énergétiquement	+ 108 472,00 €
- CP/AP 2017-1 Aide à l'acquisition/amélioration-logements communaux	- 9 811,04 €

Chapitre 27 :

- CP/AP 2015-1 Avances remboursables PIG départemental	- 12 240,24 €
- CP/AP 2016-1 Avances remboursables PIG départemental	+ 15 000,00 €
- CP/AP 2017-1 Avances remboursables PIG départemental	+ 20 000,00 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:12:09  
Référence : b9cf6cd285b9e8125848d33cf8f7e3d42e2641f0

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 350****Candidature à l'appel à projets du Ministère en charge  
de l'Agriculture : le projet "DEMETERRE"**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 350,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **M. François RAMPENBERG**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prend acte du dépôt du projet intitulé « DEMETERRE » auprès du Ministère en charge de l'Agriculture, au titre de l'appel à projets « Recherche technologique » sur le thème de l'innovation ;

- Autorise le Président à signer tous les documents en lien avec ce projet.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:36  
Référence : 0b20984d9f3ea3f8c54adb0b0cf6d556a044f203

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 351****Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) -  
Compte rendu d'activités et financiers 2015**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **351**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **M. François RAMPENBERG**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Donne acte au Président du Conseil départemental de sa communication relative à l'utilisation des subventions départementales allouées au titre de l'exercice 2015 à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT), au Relais départemental des Gîtes de France et à l'Association départementale des Logis de France ;

2) Donne son accord à la proposition d'affectation des excédents et des déficits des comptes de résultats 2015 de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT), du Relais départemental des Gîtes de France et de l'Association départementale des Logis de France dans les conditions formulées au rapport du Président ;

3) Donne son accord à l'affectation de 103 625 € aux fonds dédiés de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) et du Relais départemental des Gîtes de France selon la ventilation présentée au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:28  
Référence : 13c97d4303494bfc45fe0f455c0df295e8b29dce



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 352**

**Plan d'actions et de financement annuel entre le Conseil  
départemental et l'OPH de l'Aisne pour l'année 2017**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 352,

Vu la délibération du Conseil général en date du 20 février 2012, relative au rapport n° 581,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **M. François RAMPENBERG**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le plan d'actions et de financement annuel entre le Conseil départemental et l'OPH de l'Aisne pour l'année 2017 joint en annexe au rapport du Président ;

2) Adopte la modification de l'aide à la production de logements locatifs sociaux adoptée par délibération du Conseil général du 20 février 2012 en ajoutant une aide d'un montant forfaitaire de 5 000 € / logement pour les opérations de renouvellement urbain selon les conditions prévues dans le rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



**Michel GENNESSEUX**  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:42  
Référence : 8b1d196e3b9e909b04310d5849f8058075b9d923



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

Autres absents : M. POTELET

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 401**  
**Réhabilitation de la ligne ferroviaire de fret "La Ferté Milon - Fismes"**  
**# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 401,

Vu les conclusions de la 4ème commission exposées en Assemblée,  
(Rapporteur **M. Thomas DUDEBOUT**)

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (35 voix pour, 1 voix contre, 6 abstentions),

Décide :

- de financer SNCF Réseaux, à hauteur de 2,4 millions d'euros, pour la régénération de la ligne ferroviaire La Ferté-Milon- Fismes, dédiée au fret,
- d'ouvrir une Autorisation de Programme à hauteur de 2,4 millions d'euros.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:12:15  
Référence : 2a29ab1621a58ff8cd633da5527bc707cf8671de



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 402**  
**Gestion patrimoniale courante : dépenses de fonctionnement**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 402,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **M. Thomas DUDEBOUT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de ratifier les inscriptions de crédits suivantes :

Chapitre 011 :

Dépenses : loyers, charges locatives et de copropriété

+ 34 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:12:21  
Référence : ddd6abea3d3e8fcc54c7c3ccbc48c363701f3b73

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 403****Gestion patrimoniale : recettes d'investissement**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 403,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **M. Thomas DUDEBOUT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de ratifier les inscriptions de crédits suivantes :

Chapitre 024 :

Recettes : cessions immobilières

+ 110 000,00 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement

sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:12:17

Référence : 047066e996e00a7fc6fa5e660166acbddada47da

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 404**  
**Intervention du Département en matière de transports publics de voyageurs**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 404,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 17 janvier 2017 relative au rapport n° 404,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **M. Freddy GRZEZICZAK**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie l'inscription du crédit suivant :

En dépense :

Chapitre 65

- 52 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:50  
Référence : 52226ba80d7e963f60ea4f9055768b672b221dc

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 405**  
**Travaux dans les Etablissements publics d'enseignement du premier cycle du second degré - Ajustement de crédits**  
**\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **405**,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **M. Thomas DUDEBOUT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide de voter l'inscription budgétaire suivante :

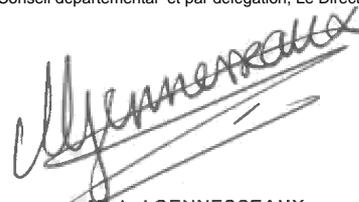
Chapitre 21 :  
sur Autorisation de Programme Matériel incendie (2016-2) + 5 000,00 €

Chapitre 23 :  
Sur Autorisation de Programme Grosses réparations dans les collèges (2016-1) - 80 000,00 €

Sur Autorisation de Programme Travaux dans les logements de fonction (2016-1)  
+ 80 000,00 € ;

2) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents aux Autorisations de Programme "Matériel incendie", "Grosses réparations dans les collèges" et "Travaux dans les logements de fonction" est jointe aux documents budgétaires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



**Michel GENNESSEUX**  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:12:25  
Référence : 305ce1e4b7993ce0fde8d5bcd125041a874524d

DEPARTEMENT DE L' AISNE  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 406**  
**Travaux dans les bâtiments départementaux hors collèges -**  
**Ajustement de crédits**  
**\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 406,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **M. Thomas DUDEBOUT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide de voter l'inscription budgétaire suivante :

Chapitre 21 :	
sur Autorisation de Programme Matériel incendie (2016-1)	- 5 000,00 €
Chapitre 23 :	
sur Autorisation de Programme UTAS d'HIRSON (2016-1)	+ 160 000,00 €
sur Autorisation de Programme GR bâtiments administratifs (2014-1)	- 160 000,00 € ;

2) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents aux Autorisations de Programme "UTAS d'HIRSON", "GR bâtiments administratifs" et "Matériel incendie" est jointe aux documents budgétaires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:12:39  
Référence : 66cdb4a18311446b47c3394e871e708cb0adffe4

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 450**

**Cession à l'euro symbolique de la Piscine-patinoire de LAON**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 450,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

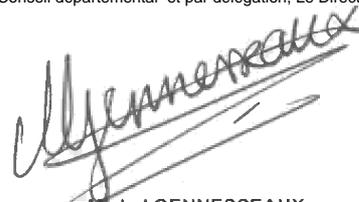
1) Décide de céder à la Communauté d'agglomération du Pays de Laon, un complexe de loisirs composé d'une piscine-patinoire sur un terrain sis à LAON, cadastré section ZK n°521, lieu-dit « La route de Reims », d'une contenance de 95 a 47 ca, à l'euro symbolique ;

2) Autorise :

- le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'acte de cession en la forme notariée à intervenir et tout document s'y rapportant, avec faculté pour le Président de substituer toute personne physique de son choix, les frais étant à la charge de l'acquéreur,

- le Vice-Président délégué du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, l'acte de cession passé en la forme administrative par devant le Président du Conseil départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



**Michel GENNESSEUX**  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:46  
Référence : d69245d5240dc05c9cfa8984e963c1631c21e2a0

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 451****Régime d'aide exceptionnel complémentaire à la répartition du produit  
des amendes de police**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 451,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **M. Thomas DUDEBOUT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Adopte un régime d'aide exceptionnel complémentaire à la répartition du produit des amendes de police ;
- 2) Décide de retenir, au titre de ce régime d'aide exceptionnel, le programme figurant en annexe au rapport du Président, soit 42 opérations pour un montant de 689 999,82 € ;
- 3) Individualise les crédits correspondants au chapitre 204, pour un montant total de 689 999,82 € HT.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:10:42  
Référence : 966efaf1f431705d65a9c1f30b71d64386b7be67



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 452**

**Intervention du Département en matière de transports publics de voyageurs - Régie Départementale des Transports de l'Aisne  
\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 452,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **M. Freddy GRZEZICZAK**)

Considérant qu'il y a lieu d'abroger prématurément, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, les mandats des administrateurs et personnes qualifiées siégeant au Conseil d'administration de la RTA,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prend acte de la transformation de la Régie départementale des Transports de l'Aisne (RTA) en régie régionale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

- Abroge prématurément, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, les mandats des administrateurs et personnes qualifiées siégeant au Conseil d'administration de la RTA.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 17:19:13  
Référence : 8b26ada7bdf40d5d4c25de03814e227e9723a5cd

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 501**  
**Bourse départementale dans le premier cycle du second degré -**  
**Année scolaire 2017-2018**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **501**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Considérant qu'il convient de se prononcer sur la base du rapport n° 501, en apportant toutefois la modification suivante à la deuxième page du Règlement départemental Année scolaire 2017-2018 qui lui est annexé :

Dernière ligne de la rubrique « Sont également intégrés aux ressources du foyer » du point B) 1. : substitution de « les bénéficiaires agricoles » à « les forfaits agricoles »,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'adopter, pour l'année scolaire 2017-2018, le régime de la bourse départementale pour le premier cycle du second degré, tel qu'il figure dans l'annexe au rapport du Président modifiée en conséquence,

- de fixer la date limite de dépôt des demandes de bourse au 6 novembre 2017,
- de ratifier l'inscription du crédit suivant :

**En dépenses**

Chapitre 65 :

120 000 €

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 20/07/2017 à 13:48:28  
Référence : 80e17ab72984dd4ac2d5dd95e14f597a498f9b02

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaiènt présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 502**  
**Bourse départementale de l'enseignement supérieur - Année universitaire 2017-2018**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **502**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le règlement de la bourse départementale aux étudiants de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2017-2018 tel qu'il est joint en annexe au rapport du Président ;

- Ratifie l'inscription, au chapitre 65, d'un crédit de 700 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:12:41  
Référence : cf227a4796cbd71ffidac8b0f78d3f54be68ea285



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 503**  
**Intervention du Département dans le domaine de l'Education**  
**\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 503,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Adopte l'ajustement de l'échéancier des Crédits de Paiement, au chapitre 21, de l'Autorisation de Programme 2017/1 (Equipement aux EPLE mobilier), tel qu'il figure dans le document budgétaire ;

2) Ratifie l'inscription des crédits suivants :

En dépenses :

Chapitre 21

Sur Autorisation de Programme :

CP/AP 2017/1 Equipement aux EPLE mobilier :

+ 15 000,00 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:12:43  
Référence : a434b197cd94309bc54ea4997bfdb079b2af59ae



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 504**  
**Intervention du Département dans les domaines de l'Education et de la**  
**Culture**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **504**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Minore l'Autorisation de Programme AP 2011/1 LOGICIELBB d'un montant de 10 000 € et acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à cette Autorisation de Programme est jointe aux documents budgétaires ;

2) Ratifie l'inscription des crédits suivants :

- pour les CIO,

**en dépenses**

Chapitre 21 :

Hors Autorisation de Programme : - 2 310,36 €

Chapitre 011 :  
Hors Autorisation d'Engagement : + 2 310,36 €

- dans le cadre du budget annexe du pôle Chemin des Dames,

**en dépenses**

Hors Autorisation d'Engagement  
Chapitre 012 : + 42 800,00 €  
Chapitre 011 : - 10,00 €  
Chapitre 65 : + 10,00 €

Hors Autorisation de Programme  
Chapitre 21 : + 10 000,00 €

Sur Autorisation de Programme AP 2011/1  
Chapitre 20 : - 10 000,00 €

**en recettes**

Chapitre 75 : - 10 340,74 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:12:46  
Référence : bc3c2385deb269e627fe56e4bbd592d366937403

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 505**  
**Intervention du Département dans les domaines de l'Education et de la**  
**Culture**  
**# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 505,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Modifie l'échéancier des Crédits de Paiement des Autorisations de Programme 2014/1 (UTOPIA), 2015/1 (UTOPIA), 2016/1 (UTOPIA), 2017/1 (UTOPIA), 2015/1 (Grosses réparations aux Monuments Historiques), 2016/2 (Grosses réparations aux Monuments Historiques), 2016/5 (Strict entretien), 2016/1 (Dégâts au patrimoine monumental), 2017/1 (Dégâts au patrimoine monumental), 2016/4 (Objets mobiliers), dont le détail figure dans le document budgétaire ;

2) Minore les Autorisations de Programme ouvertes au chapitre 204 ainsi qu'il suit :

3 284,34 €	AP 2014/1	Grosses réparations aux Monuments Historiques
17 136,08 €	AP 2015/1	Grosses réparations aux Monuments Historiques
188 121,54 €	AP 2016/2	Grosses réparations aux Monuments Historiques
1 198,87 €	AP 2014/4	Strict entretien
304,37 €	AP 2016/5	Strict entretien
830,20 €	AP 2016/1	Dégâts au patrimoine monumental
10 134,34 €	AP 2016/3	Patrimoine rural
1 256,06 €	AP 2016/4	Objets mobiliers ;

3) Majore de 16 000 € l'Autorisation de Programme 2017/1 ouverte au titre d'UTOPIA et de 16 000 € l'Autorisation de Programme 2017/1 ouverte au titre des Dégâts au patrimoine monumental ;

4) Ratifie les inscriptions de crédits suivantes :

Chapitre 204

Sur Autorisation de Programme

CP/AP 2012/1 INSSET IUT SAINT QUENTIN	- 97 665,00 €
CP/AP 2014/1 Utopia 2014	- 18 960,00 €
CP/AP 2015/1 Utopia 2015	+ 40 960,00 €
CP/AP 2016/1 Utopia 2016	+ 8 000,00 €
CP/AP 2017/1 Utopia 2017	- 30 000,00 €
CP/AP 2013/1 Grosses réparations aux Monuments Historiques	+ 6 987,00 €
CP/AP 2014/4 Strict entretien	+ 29,89 €
CP/AP 2015/4 Strict entretien	+ 4 494,00 €
CP/AP 2016/1 Dégâts au patrimoine monumental	- 6 335,00 €
CP/AP 2016/3 Patrimoine rural	- 5 626,34 €
CP/AP 2014/3 Objets mobiliers	+ 325,00 €
CP/AP 2015/3 Objets mobiliers	+ 125,00 € ;

5) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents aux Autorisations de Programme est jointe aux documents budgétaires ;

6) Clôture l'Autorisation de Programme 2013/1 ouverte au chapitre 204 au titre des Dégâts au patrimoine monumental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:12:49  
Référence : 491bf660599c085af575fd3c36a6132da14f4895



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 506**  
**Intervention du Département dans les domaines du Sport et de la**  
**Culture**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 506,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ratifie l'inscription des crédits suivants :

Sur AE chapitre 011	- 13 757 €
Sur AE chapitre 65	+ 13 657 €
Hors AE chapitre 65	+ 305 600 € ;

2) Alloue les subventions suivantes (chapitre 65) :

**au titre de l'aide en faveur du sport de haut niveau, pour la saison 2017/2018 :**

- 109 000 €, au titre des missions d'intérêt général, à la SASP Saint-Quentin Basket-Ball (SQBB), en faveur de son équipe masculine évoluant en championnat N1,

étant précisé que le versement de la subvention pour la saison 2017/2018, interviendra dans les conditions suivantes :

une avance de 30 %, sur demande du club, accompagnée :

- du bilan sportif de l'équipe au titre de la saison sportive 2016/2017,
- d'une note relative aux objectifs sportifs de l'équipe pour la saison sportive 2017/2018,
- du budget prévisionnel pour la saison sportive 2017/2018,
- du bilan d'activités et financier par action de tous les projets soutenus au titre des missions d'intérêt général pour la saison 2016/2017,
- du projet des missions d'intérêt général pour la saison 2017/2018.

le solde, à la réception du bilan et compte de résultats certifiés au titre de la saison 2016/2017.

**au titre de l'aide en faveur du sport de haut niveau, pour la saison 2016/2017 :**

- 5 000 € à la SASP SQBB, au titre des missions d'intérêt général, pour l'organisation le 19 avril 2017, à SAINT-QUENTIN, de la journée « Olympiades du SQBB – la journée des centres sociaux »,

**au titre de l'aide au fonctionnement de comités sportifs :**

- 4 000 € au Comité départemental de natation,
- 5 000 € au Comité départemental UNSS,

**au titre de l'aide en faveur des manifestations à vocation départementale, d'intérêt inter-cantonal ou cantonal :**

- Karaté, full-contact, krav-maga club de TERGNIER  
2<sup>ème</sup> Fight Stadium, le 11 mars 2017, au Dojo départemental de TERGNIER 1 800 €
- Association SAINT-QUENTIN Basket-Ball (SQBB)  
3<sup>ème</sup> édition du Rudy Gobert Camp du 9 au 22 juillet 2017  
à SAINT-QUENTIN 5 000 €
- Comité des fêtes de GAUCHY - 50<sup>ème</sup> carnaval de GAUCHY  
le 28 mai 2017 3 000 €
- Ecurie Quentin de la Tour de SAINT-QUENTIN  
22<sup>ème</sup> rallye régional « Les routes picardes »  
les 22 et 23 juillet 2017 1 500 €
- Rugby club de LAON - Finales territoriales, le 23 avril 2017, à LAON 2 000 €
- Commune de SAINS-RICHAUMONT  
Rencontres internationales autour des jeux traditionnels,  
du 29 septembre au 1er octobre 2017 à SAINS-RICHAUMONT 1 000 €

**au titre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale :**

- Commune d'HIRSON – Commémorations au Lazaret d'Effry  
les 16 et 17 avril 2017 2 425 €

- Commune de PARGNY-FILAIN – Diaporama sur la commune durant la Grande Guerre 1 232 €
- Comité départemental de rugby de l'Aisne – Tranchée des rugbymen 10 000 € ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n° 1 à la convention financière du 14 octobre 2016, passée pour la saison 2016/2017, entre le Département et la SASP SQBB, la convention financière et les avenants éventuels à intervenir, pour la saison 2017/2018, entre le Département et la SASP Saint-Quentin Basket-Ball (SQBB) ainsi que l'avenant à la convention financière passée le 9 février 2017 entre le Département et le Comité départemental UNSS ;

4) Minore l'Autorisation d'Engagement 2016/2 au chapitre 011 de 13 657 € et augmente l'Autorisation d'Engagement 2016/1 au chapitre 65 de 13 657 € ;

5) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents aux Autorisations d'Engagement susmentionnées est jointe aux documents budgétaires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:12:51  
Référence : 6522a4fff4860b39ce2a8437945fb15cdda133e



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 507**  
**Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale**  
**(DEMOS)**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 507,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Modifie les échéanciers de Crédits de Paiement, au chapitre 65, des deux Autorisations d'Engagement AE 2016/1 DEMOS SOISSONS et AE 2016/2 DEMOS SAINT-QUENTIN/GAUCHY, selon le détail qui figure dans le document budgétaire ;

2) Ratifie l'inscription en dépenses, au chapitre 65, des crédits suivants :

CP/AE 2016/1 DEMOS SOISSONS	+ 11 000 €
CP/AE 2016/2 DEMOS SAINT-QUENTIN/GAUCHY	+ 11 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:12:54  
Référence : e7ea074bac295ef13b47753592c52e11abb71a52

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : A.M. FOURNIER

Mandats de : J.P. BONIFACE, A.M. FOURNIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 508****Intervention du Département dans le domaine des transports scolaires  
\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **508**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie l'inscription des crédits suivants :

Dépenses :

Chapitre 011

3 971 600 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:35  
Référence : 2dedaab97f67ae2a1136467b4fa6dc6493cc00e3

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 550**

**Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré - Tarification 2018 de la restauration et de l'hébergement**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 550,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Fixe les tarifs de la restauration scolaire dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré de l'Aisne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, comme suit :

- \* Collégien demi-pensionnaire occasionnel (1 à 2 repas par semaine) : 3,55 € par repas
- \* Collégien demi-pensionnaire régulier (3 repas et plus par semaine) : 3,25 € par repas
- \* Agents du Département : 3,09 € par repas
- \* Contrats aidés et agents de catégorie C : 3,25 € par repas
- \* Autres agents du Ministère de l'Education Nationale : 5,20 € par repas
- \* Hôtes de passage et personnes extérieures : 7,73 € par repas
- \* Chefs de cuisine : gratuité du repas ;

- Arrête les cas de réfaction suivants pour le tarif demi-pensionnaire régulier au forfait :

- \* réfaction lors des absences des élèves pour maladie, stage, voyage, à partir de 5 jours consécutifs,
- \* réfaction pour les collégiens qui bénéficient d'un aménagement d'emploi du temps pour intégrer des périodes régulières de stage, sur un ou plusieurs jours de la semaine et tout au long de l'année scolaire, réfaction à partir de 5 jours d'absence non consécutifs ;

- Arrête le prix des repas vendus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, par les collèges aux communes ou regroupements de communes à :

- \* 3,25 € par repas commandé si la commune ou le regroupement de communes a fourni les personnels suffisants pour assurer le fonctionnement du service de restauration,
- \* 6,02 € par repas commandé si la commune ou le regroupement de communes n'a pas fourni les personnels suffisants pour assurer le fonctionnement du service de restauration ;

- Fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le tarif de l'hébergement à :

\* 7,87 € par jour aux collèges de LA FERRE et de VERVINS, se décomposant comme suit :

- \* petit-déjeuner : 1,10 €
- \* déjeuner : 3,25 €
- \* goûter : 0,42 €
- \* dîner : 3,10 €
- \* nuitée : 0 € ;

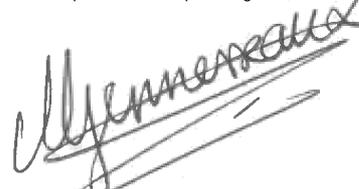
- Détermine le taux de contribution des usagers aux charges de fonctionnement dans les fourchettes de taux suivantes :

- \* 10 à 15 % des recettes de la restauration,
- \* 30 à 35 % des recettes de l'hébergement ;

- Arrête, dans le cadre de la contribution des usagers aux charges de fonctionnement, le taux de contribution des usagers aux charges communes à 10 % des recettes de la restauration et de l'hébergement pour les établissements dotés d'une cuisine autonome, ou au taux arrêté par convention pour les établissements dotés d'une cuisine satellite à une cuisine centrale ou d'une cuisine gérée par un regroupement de communes, en rappelant que cette contribution sera déduite de la Dotation Globale de Fonctionnement versée annuellement aux collèges de l'Aisne ;

- Arrête le taux de contribution des usagers aux charges de personnels à 17 % des recettes de la pension et de la demi-pension sachant que cette contribution sera reversée au Département par les collèges en trois fois au cours de l'année 2018.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:10:54  
Référence : dd044da1c550c8df2f1b35018a2e170caaa8e209

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 551**

**Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du  
second degré - Conventions de restauration pour les élèves du  
premier degré  
\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 551,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

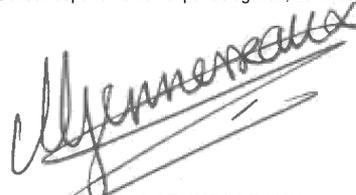
A l'unanimité,

- Donne son accord aux collèges, dont la liste figure en annexe 1 au rapport du Président, pour assurer la restauration d'élèves du 1er degré ;

- Adopte telles qu'elles figurent en annexes 2, 3 et 4 au rapport du Président, les conventions types, relatives à la fabrication, la distribution, l'accueil, le transport de repas, au bénéfice d'élèves du premier degré, étant entendu que ces conventions seront adaptées en fonction des spécificités du fonctionnement des services de restauration ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer au cas par cas les conventions.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:10:56  
Référence : d9cc7dedb27d8c4e8b3031edb6b26863af75c0bf

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 552**  
**Restauration universitaire à CUFFIES**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 552,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Adopte les modalités financières relatives à la participation départementale aux frais de repas des étudiants fréquentant le restaurant universitaire du CUFFIES pour l'année 2017 ;
- 2) Autorise le Président à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'agglomération du Soissonnais et le CROUS d'Amiens-Picardie.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:10:58  
Référence : e32f3c8292d214aecbf41e0eacb1ae99a95770a0

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 553**

**Accompagnement social des familles axonaises - Aides aux activités  
périscolaires et scolaires dans l'enseignement du premier degré pour  
l'année scolaire 2017-2018  
# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 553,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Fixe le montant de l'aide au financement de la restauration scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré en direction des familles modestes contraintes, domiciliées dans l'Aisne, pour l'année scolaire 2017-2018, à :

\* 0,50 € par repas facturé en restauration scolaire pour les élèves dont le Quotient Familial fixé par la CAF ou la MSA est < ou = à 700 €,

\* 0,40 € par repas facturé en restauration scolaire pour les élèves dont le Quotient Familial fixé par la CAF ou la MSA est > 700 € et < ou = à 1 400 €,

Dit que la contrainte des familles de recourir au service de restauration s'établit comme suit : Cette aide sera attribuée aux élèves, domiciliés dans l'Aisne, inscrits à la cantine pour l'année scolaire venant d'écoles fermées ou regroupées, ainsi qu'aux élèves des classes d'inclusion scolaire (ULIS). Le régime ne s'appliquera pas pour les enfants des communes « siège », pour ceux utilisant le service de cantine occasionnellement (minimum de 30 repas pris pour chaque période de versement) et quel que soit le cas, s'il existe un transport scolaire le midi entre le lieu de scolarisation et le domicile des parents,

Dit que l'aide sera versée directement aux familles qui fourniront à l'appui de leur demande, un relevé d'identité bancaire, une attestation de la CAF ou de la MSA de moins de 3 mois portant leur quotient familial ainsi que le dossier dûment rempli indiquant le nombre de repas et le montant facturé et acquitté par le service gestionnaire de la restauration ; que l'aide pourra être versée en deux fois : un premier versement pour la période du 04/09/2017 au 31/01/2018, un second pour la période du 01/02/2018 au 07/07/2018 ; que l'aide totale versée ne pourra toutefois pas être supérieure au montant facturé à la famille sur l'année scolaire ;

2) Décide de la reconduction d'un régime d'aide pour faciliter l'accès aux séjours éducatifs scolaires dans le 1<sup>er</sup> degré, des familles modestes, domiciliées dans l'Aisne, au cours de l'année scolaire 2017-2018 ;

Fixe le montant de l'aide à :

\* pour les élèves dont le Quotient Familial fixé par la CAF ou la MSA est < ou = à 700 €, à 16 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de deux à quatre nuitées et 32 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de cinq à dix nuitées,

\* pour les élèves dont le Quotient Familial fixé par la CAF ou la MSA est > 700 € et < ou = à 1 400 €, à 12 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de deux à quatre nuitées et 28 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de cinq à dix nuitées,

Dit que l'aide sera versée directement aux familles qui fourniront, à l'appui de leur demande, un relevé d'identité bancaire, une attestation de la CAF ou de la MSA de moins de 3 mois portant leur quotient familial ainsi que le dossier visé par le directeur d'école et dûment rempli, indiquant le nombre de jours et de nuitées facturés et acquittés pour le séjour ; que l'aide sera versée en une seule fois, à l'issue de la réalisation du séjour éducatif et que le montant de l'aide versée ne pourra pas être supérieure au montant facturé à la famille sur le séjour éducatif concerné ;

3) Fixe la date limite de dépôt des dossiers pour l'année scolaire 2017-2018 :

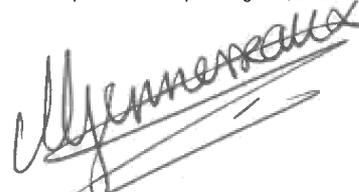
- au 30/04/2018 dernier délai pour l'aide aux frais de cantine pour les repas facturés du 04/09/2017 au 31/01/2018,

- au 01/10/2018 dernier délai pour l'aide aux frais de cantine pour les repas facturés du 01/02/2018 au 07/07/2018,

- au 01/10/2018 dernier délai pour l'aide aux séjours éducatifs ;

4) Acte l'arrêt du régime d'aide relatif à l'accès à la restauration scolaire des familles modestes contraintes au 31/07/2018.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:01  
Référence : 08b90769d962183e3755f04b7a363318e4150026

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 554****Participation départementale aux séjours éducatifs organisés pour les collégiens de l'Aisne - Campagne 2017-2018****\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **554**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Fixe pour les classes de découverte et de fondamentaux de l'association Education Jeunesse Aisne (EJ'N) au profit des collégiens de l'Aisne, pour la campagne 2017-2018 :

- 60 688 € le montant de l'enveloppe départementale réservée aux classes de découverte et de fondamentaux pour l'organisation par l'association Education Jeunesse Aisne, selon le barème ci-après :

- 32,88 € par journée enfant pour les séjours en classe de découverte de mer, de neige ou de montagne, d'une durée comprise entre 5 et 11 jours inclus (1 600 journées enfants),
- 20,20 € par journée enfant pour les séjours en classes de fondamentaux à SORBAIS, d'une durée de 2 à 5 jours inclus (400 journées enfants).

Le versement de la subvention interviendra après la signature de la convention entre l'association EJ'N et le Département par acompte au fur et à mesure de la transmission des décomptes de réalisation des classes ;

2) Fixe pour les classes d'intégration de la Ligue de l'Enseignement – Fédération de l'Aisne au profit des collégiens de l'Aisne pour la campagne 2017-2018 :

- à 8 250 € le montant de l'enveloppe départementale réservé aux classes d'intégration pour l'organisation par la ligue de l'enseignement, selon le barème ci-après :

- 13,75 € par journée enfant pour l'organisation de 600 journées enfants sous forme de séjours de 2 à 3 jours pour les élèves de 6<sup>ème</sup> sur différents sites du département (NAMPTEUIL-SOUS-MURET, la ferme du Château à MONAMPTEUIL, SORBAIS, SAINT-MICHEL-EN-THIERACHE, la ferme du ru Chailly à FOSSOY et Cap'Aisne à CHAMOUILLE).

Le versement interviendra en trois échéances : 30 % à la signature de la convention, 30 % au vu d'une situation intermédiaire des séjours réalisés ou réservés et le solde sur présentation des justificatifs ;

3) Fixe pour les classes de découverte et de fondamentaux du Syndicat mixte du Plan d'eau des vallées de l'Ailette et de la Bièvre au profit des collégiens de l'Aisne, pour la campagne 2017/2018 :

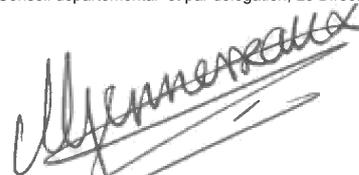
- 11 528 € le montant de l'enveloppe départementale réservé aux classes de découverte et de fondamentaux pour l'organisation par le Syndicat mixte du Plan d'eau des vallées de l'Ailette et de la Bièvre, selon le barème ci-après :

- 14 € par journée enfant pour les séjours en classes de découverte pour 607 journées enfants subventionnables,
- 20,20 € par journée enfant pour les classes de fondamentaux pour 150 journées enfants subventionnables.

L'individualisation sera faite en Commission permanente du Conseil départemental sur justificatifs pour les classes de découverte au profit des collèges concernés. La participation départementale aux classes de fondamentaux sera intégrée à la convention EJ'N évoquée dans le rapport du Président ;

4) Autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec l'association Education Jeunesse Aisne (EJ'N) et la Ligue de l'Enseignement – Fédération de l'Aisne.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:03  
Référence : ac583e16685a9d44bf771dd3f0411f88055c81af

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 555**

**Convention d'affrètement des services de transport départementaux  
du Département de l'Aisne pour la desserte interne dans le ressort  
territorial de la Communauté d'agglomération de CHAUNY -  
TERGNIER - LA FERRE (CACTLF)  
# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 555,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

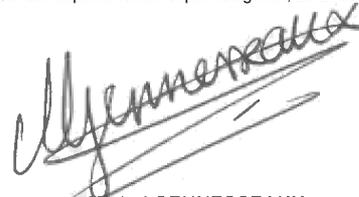
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte la convention à intervenir entre le Département et la Communauté d'agglomération CHAUNY-TERGNIER-LA FERRE relative à l'affrètement des services de transport du Département de l'Aisne pour la desserte interne dans le ressort territorial de la CACTLF, telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:05  
Référence : 1d5a3a00e83f6d41d26ba19ce6003a91ba938461



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK

Autres absents : C. BLERIOT

Mandats de : F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 556**

**Convention d'affrètement des services de transport du Département  
pour la desserte interne dans le ressort territorial de la Communauté  
d'agglomération du Pays de Laon  
# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 556,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention),

- Adopte la convention à intervenir entre le Département et la Communauté d'agglomération du Pays de LAON relative à l'affrètement des services de transport du Département de l'Aisne pour la desserte interne dans le ressort territorial de la CAPL, telle qu'elle figure en annexe dans le rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:19  
Référence : 771cfe4a4c122db9984bea845c794ddd3b665

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 557****Reprise de la compétence "Transport" par la Communauté  
d'agglomération CHAUNY - TERGNIER - LA FERRE  
° Compétence déléguée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 557,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte l'avenant n° 1 à la convention du 19 juillet 2016, définissant le montant de la compensation financière du Département de l'Aisne à la Communauté d'agglomération CHAUNY-TERGNIER-LA FERRE dans le cadre de l'exercice en direct de sa compétence « Transport », tel qu'il figure en annexe au rapport du Président ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cet avenant.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:09  
Référence : 55332bc9d7e28960946705b5782ded04b12c618c



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 558**  
**Sectorisation du Collège de BRAINE**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **558**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide du rattachement des communes de BLANZY-LES-FISMES, LES SEPTVALLONS et SERVAL au Collège Pierre et Marie CURIE de BRAINE, à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, dans les conditions énoncées au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:07  
Référence : 8ad7f088a0641883b90c2f58b25874fc7aaf5515

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : A.M. FOURNIER

Mandats de : J.P. BONIFACE, A.M. FOURNIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 601**  
**Budget de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille**  
**Décision Modificative n° 2 - Exercice 2017**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **601**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte la Décision Modificative n° 2 – 2017 de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille, telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:50  
Référence : 397d89c1a7d5c72980e1ba5b1ddefb9aa93b3c20

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : A.M. FOURNIER

Mandats de : J.P. BONIFACE, A.M. FOURNIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 602**  
**Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **602**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **M. Freddy GRZEECZAK**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise la prise en charge par le Département, des frais de gestion du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, comme précisé dans l'extrait du règlement intérieur joint en annexe au rapport du Président ;

- Ratifie l'inscription, au chapitre 011, d'un crédit de 10 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:39  
Référence : 61cb920587389cd0fcf330b3d470de00921996ff



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : A.M. FOURNIER

Mandats de : J.P. BONIFACE, A.M. FOURNIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 603**

**Affaires sociales - Investissement - Décision Modificative n° 2  
\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **603**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- de minorer un Crédit de Paiement au chapitre 204 :

Programme 01AIDHEBPA Aide à l'hébergement pour personnes âgées  
CP 2017-1 : - 22 500,00 € MARPA TUIGNY travaux réalisés par l'établissement ;

- d'augmenter une Autorisation de Programme et un Crédit de Paiement au chapitre 204 :

Programme 01AIDHEBPA Aide à l'hébergement pour personnes âgées  
CP/AP 2015-2 : + 8 700,00 € solde de subvention LA FERTE MILON mobiliers des communs.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:41  
Référence : c026325c89350347b75e753b5c8077a11d05e4f3

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : A.M. FOURNIER

Mandats de : J.P. BONIFACE, A.M. FOURNIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT N° 604</b> <b>Affaires Sociales - Dépenses de fonctionnement - Décision</b> <b>Modificative n° 2</b> <b>* Compétence exclusive</b></p>
--

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **604**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ratifie les inscriptions de crédits de dépenses d'un montant de :

Chapitre 011 : 2 000 000,00 €

Chapitre 017 : 4 504 017,49 €

Chapitre 65 : 1 430 533,32 € ;

2) Ratifie les inscriptions de crédits de recettes d'un montant de :

Chapitre 74 : 1 423 533,32 €

Chapitre 015 : 51 434,47 €

Chapitre 017 : 443 842 € ;

3) Ouvre les Autorisations d'Engagement suivantes en dépense :

chapitre 65 :

- L'AE 2017-1 du programme 17 CONCASV pour un montant de 1 164 273 € pour le concours « autres actions de prévention » ;
- L'AE 2017-2 du programme 17 CONCASV pour un montant de 142 079 € pour le concours « forfait autonomie ».

chapitre 017 :

- Autorisation d'Engagement de 690 000 € pour le cofinancement de CUI-CIE et CDDI ; selon l'échéancier de Crédits de paiement mentionné dans le rapport du Président :

CP 2017 : 250 000 €  
 CP 2018 : 250 000 €  
 CP 2019 : 190 000 € ;

4) Décide la diminution :

- de l'Autorisation d'Engagement suivante :

Programme 12PDI /AE 2014-1 - 236 722,60 €,

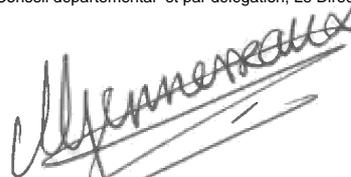
- de l'Autorisation de programme suivante au chapitre 011 :

AP 2010/1 PROGRAMME 10FORMAT : - 59 840,00 € ;

5) Autorise le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) 2017, la convention de délégation de signature des CUI-CIE avec Pôle Emploi, les conventions avec l'Agence de Service de Paiement (ASP) pour le versement de l'aide aux employeurs de salariés en CUI et en CDDI et donne au Président du Conseil départemental délégation de signature des conventions CUI-CIE à Pôle Emploi ;

6) Adopte le Règlement départemental du transport adapté des élèves et étudiants en situation de handicap, joint en annexe au rapport du Président, pour l'année scolaire 2017/2018.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
 Ce document a été signé électroniquement  
 sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:28  
 Référence : 32eb04976cb0d673430b9e38c56b33ef29c0303c

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 650**  
**Attribution du forfait autonomie 2017**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 650,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **M. Freddy GRZEZICZAK**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

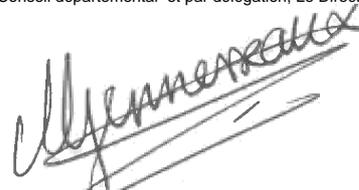
1) Arrête, le 1<sup>er</sup> acompte du forfait autonomie 2017 attribué à chaque résidence autonomie axonaise, sur la base du nombre de places autorisées dans chacune d'entre elles et tel qu'il figure en annexe au rapport du Président, en fonction du concours de 70 % notifié par la CNSA et versé par cette dernière au Département lors du second trimestre de 2017 ;

2) Donne délégation à la Commission permanente :

- pour attribuer le solde du forfait autonomie 2017 pour chaque résidence autonomie, sur la base du nombre de places autorisées dans chacune d'entre elles, en fonction du solde du concours 2017 qui sera attribué ultérieurement par la CNSA au Département,

- pour attribuer, chaque année, le forfait autonomie à chaque résidence autonomie.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



**Michel GENESSEUX**  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:11  
Référence : dbc9fff750f44c81ce254ba8084446efa4318cb6



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 651**

**Convention 2017 - 2019 relative à l'admission de jeunes pris en charge  
par l'Aide Sociale à l'Enfance en Foyer de Jeunes Travailleurs**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 651,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental, à signer la convention avec l'association Accueil et Promotion, relative à l'admission de jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance en Foyer de Jeunes Travailleurs.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement

sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:13

Référence : 1b9a8a8172cf733420ba764a31487af81e8d98b1

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 652**

**Demande de subvention FSE 2017 pour la valorisation de la mission de correspondant coordinateur de parcours en faveur des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active au sein des UTAS Saint-Quentin/Saint-Quentinois et Soissons**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 652,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **M. Freddy GRZEZICZAK**)

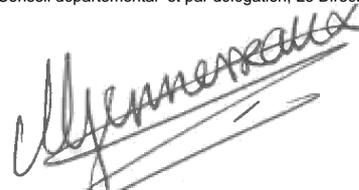
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide la demande de subvention FSE 2017 pour la mission de correspondant-coordinateur de parcours en faveur des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active au sein des UTAS de Saint-Quentin/Saint-Quentinois et Soissons (pour une période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017) ;

2) Autorise le Président à déposer ledit dossier et à signer tous les documents afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:15  
Référence : 7eb5c5e96409324015228190072491722d4c3a25



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 653**

**Canal Seine Nord Europe - Approbation du dispositif Canal Solidaire**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 653,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **M. Freddy GRZEZICZAK**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Approuve l'ambition du Conseil départemental de l'Aisne de s'associer, au titre de la clause d'insertion, aux travaux menés avec les autres Conseils départementaux financeurs ou partenaires du projet ;
- 2) Valide le dispositif « Canal Solidaire » et les grands principes qui y sont explicités dans « les cahiers du Canal Solidaire », tels que présentés en annexe au rapport du Président ;
- 3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département les actes qui pourront découler de l'exécution de ce dispositif.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:17  
Référence : 51ed52234040c9f8fe6c643b72883f3d0bf4de7c



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : A.M. FOURNIER

Mandats de : J.P. BONIFACE, A.M. FOURNIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 701**  
**Ajustements des crédits - Politiques liées à l'Environnement**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **701**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Après en avoir délibéré,

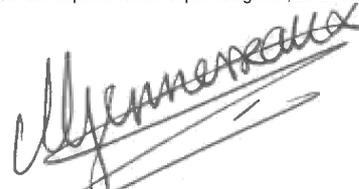
A l'unanimité,

1) Décide d'ajuster les Crédits de Paiement suivants :

Au chapitre 011 :		
SATESE	2016-1	- 2 034,00 €
GEODOMIA	Hors AE	1 030,00 €
17FORMASAT	2017-1	2 034,00 €
Au chapitre 65 :		
SDENS	2016-1	2 570,00 €
En recettes		
Au chapitre 13 :		
HTDEBIT10	2011-2	586,44 € ;

2) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à ces Autorisations d'Engagement est jointe aux documents budgétaires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:37  
Référence : e79c8ed55e8dd82e0c188904008ba11ee7145453

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : A.M. FOURNIER

Mandats de : J.P. BONIFACE, A.M. FOURNIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 702****Ajustements des crédits  
# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **702**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide l'individualisation de la subvention, en faveur de l'association SOLIHA Aisne pour la continuité et le renforcement du réseau conseil en maîtrise de l'énergie sur le département de l'Aisne du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2017, ce qui ramène la subvention du Département à 35 527 € au titre de l'année 2017 ;

2) Valide le nouvel échéancier de Crédits de Paiement tel que présenté dans le rapport ;

3) Ajuste l'Autorisation d'Engagement suivante :

INFOENERGIE 2017-1

- 25 473 € ;

4) Ajuste les Crédits de Paiement suivants :

Au chapitre 65 :  
INFOENERGIE 2017-1 - 17 831 €

Au chapitre 011 :  
PPDECHET 2017-1 - 1 030,67 € ;

5) Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention jointe en annexe à son rapport ;

6) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à ces Autorisations d'Engagement est jointe aux documents budgétaires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:33  
Référence : 83c48b03d2fc2d1b008354590adb69041166351

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : A.M. FOURNIER

Mandats de : J.P. BONIFACE, A.M. FOURNIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 703****Ajustement des crédits - Plan de prévention des déchets  
\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **703**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'ajuster les crédits comme suit :

Au chapitre 21 :  
PPDECHET 2017-1

- 2 202 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:30  
Référence : fe42ca027ac0113eddf679c6b378c28f5b4382e4



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : A.M. FOURNIER

Mandats de : J.P. BONIFACE, A.M. FOURNIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

<p><b>RAPPORT N° 704</b></p> <p><b>Ajustement des crédits - Politique des Espaces Naturels Sensibles</b></p> <p><b># Dépenses pour tiers</b></p>
--

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **704**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide d'abonder l'Autorisation de Programme suivante :

SDENS	2017-2	1 800 €
SDENS	2016-2	3 391 € ;

2) Décide d'ajuster les Crédits de Paiement suivants :

Au chapitre 204 :

SDENS	2017-2	1 800 €
SDENS	2016-2	3 391 €
SDENS	2013-2	3 750 €
RANDONNEE	2015-2	74 000 €
RANDONNEE	2014-2	30 000 €

Au chapitre 23 :

TDENS

2015-1

- 17 000 € ;

3) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à ces Autorisations de Programme est jointe aux documents budgétaires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:44  
Référence : b79badc03b5eaa94a16eebb286e36d334518cd32

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 750**

**Installation de ruches sur les propriétés départementales**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 750,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. MOUFLARD ne prend pas part au vote),

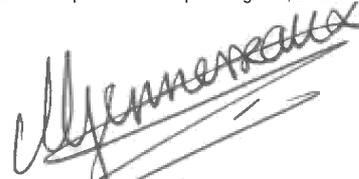
Décide :

1) d'autoriser l'installation de ruches avec des essaims d'abeille au sein des propriétés départementales et d'autoriser le Président à engager toutes démarches administratives à cette fin,

2) d'autoriser le Président du Conseil départemental de l'Aisne à signer la convention de partenariat pour l'installation de ruches privées sur emprises départementales, avec des apiculteurs, et tout document qui s'y réfère,

3) d'autoriser le Président du Conseil départemental de l'Aisne à signer la convention de partenariat pour l'installation de ruches sur emprises départementales, avec l'association « Aumont des abeilles » et tout document qui s'y réfère.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:44  
Référence : 35144fe52b67147e5494dc335dd7ce3b304bff90



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : A.M. FOURNIER

Mandats de : J.P. BONIFACE, A.M. FOURNIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 801**  
**Ajustement des crédits - Fonds Social Européen (FSE)**  
**° Compétence déléguée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **801**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **M. Thomas DUDEBOUT**)

Vu l'avis de la 6ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'ajuster les crédits comme suit :

Au chapitre 65 :

FONDFSE 2015-1

- 51 434,47 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:46  
Référence : 78b1d81582d651449b0d79a0d595cb3dccc3de937



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : A.M. FOURNIER

Mandats de : J.P. BONIFACE, A.M. FOURNIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

<p><b>RAPPORT N° 802</b>  <b>Ajustement des crédits</b>  <b># Compétence partagée</b></p>
---

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **802**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **M. Thomas DUDEBOUT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

I – Ajustements budgétaires

1) Décide d'abonder l'Autorisation d'Engagement suivante :

CONTEURO 2014-1	60 000 € ;
-----------------	------------

2) Décide de réduire l'Autorisation d'Engagement suivante :

SHEMASP 2015-1	- 194 272,00 € ;
----------------	------------------

3) Décide d'ajuster en dépenses les Crédits de Paiements suivants :

Au chapitre 65 :

TERRITOIRE 2015-2	800 €
CDDL2 2014-1	25 491,67 €

Au chapitre 011 :

SHEMASP 2015-1	- 10 000 € ;
----------------	--------------

4) Décide d'ajuster en recettes les Crédits de Paiements suivants :

Au chapitre 74 :

Enveloppe 42782	- 49 076,83 €
Enveloppe 46321	+ 2 012,80 € ;

5) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à ces Autorisation d'Engagement est jointe aux documents budgétaires ;

II – Individualisation d'une subvention en faveur de l'ADRT :

Au chapitre 65 :

1) Individualise une subvention de 257 485,13 €, en faveur de l'ADRT, pour la réalisation du projet INTERREG V FWVL EUROCYCLO sur une assiette de 514 970,26 € TTC sous réserve que le projet soit retenu lors du Comité de suivi INTERREG ;

2) Valide le projet de convention en annexe au rapport ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à en signer la version finalisée.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:48  
Référence : e640852aa90194b398c67d1a587dd7e300a7b59e



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : A.M. FOURNIER

Mandats de : J.P. BONIFACE, A.M. FOURNIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 803**

**Ajustement des crédits - Politiques d'Aménagement du Territoire  
# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **803**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **Mme Françoise CHAMPENOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide :

- d'abonder l'Autorisation de Programme suivante :

CDDL2	2012-1	324 424 €
-------	--------	-----------

- d'ajuster les Crédits de Paiement suivants :

Au chapitre 204 :

ELECRURALE	2014-1	- 132 570 €
ELECRURALE	2015-1	132 570 €
FONDASSAI	2014-1	131 776 €

Au chapitre 4544103 :

03AMENFONC	2004-1	40 000 €
------------	--------	----------

Au chapitre 4544109 :

09AMENFONC	2009-1	15 000 €
------------	--------	----------

Au chapitre 4544112 :

12AMENFONC	2012-1	- 55 000 € ;
------------	--------	--------------

2) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à ces Autorisations de Programme est jointe aux documents budgétaires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:13:26  
Référence : a1432629de00ee7e338a8e44efd913a871513bfd

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 850**

**Convention de mise en superposition d'affectation du Domaine Public Fluvial pour la mise en oeuvre et la gestion d'une voie de circulations douces « EuroVélo 3 »**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 850,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Vu l'avis de la 3<sup>ème</sup> Commission,

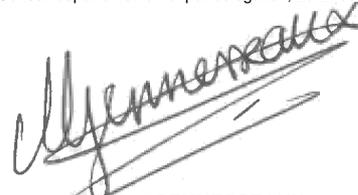
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide le projet de convention de mise en superposition d'affectation du Domaine Public Fluvial pour la mise en œuvre et la gestion d'une voie de circulations douces « EuroVelo 3 » entre QUIERZY et RIBEMONT ;

2) Autorise le Président à signer la convention et tout document qui s'y réfère.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:48  
Référence : 0c34c336ce0d8f9c4f66ebc2d2a7265f0c67b265



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 851**

**Fonds Social Européen 2014-2020 : Appels à projets**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **851**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Vu l'avis de la 6ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Approuve les remaniements apportés aux appels à projets FSE 2017 ;
- 2) Autorise la publication de ces appels à projets.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:26  
Référence : 43b295b4bdf43868f575df987ac26865cc0e4c7a

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 852**

**Politiques Territoriales - Contrats Départementaux de Développement Local (CDDL) : Approbation de la programmation 2016-2018 du Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Oise et de la programmation 2017-2019 du Territoire de l'ancienne Communauté de communes de la Région de Guise et du Territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon  
# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 852,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **Mme Françoise CHAMPENOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de Contrat Départemental de Développement Local du Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Oise ;
- 2) Approuve le projet de Contrat Départemental de Développement Local du Territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon ;
- 3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer ces contrats, au nom et pour le compte du Département ;

- 4) Adopte la programmation 2016-2018 du Contrat Départemental de Développement Local du Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Oise, telle que décrite dans l'annexe au rapport du Président ;
- 5) Adopte les programmations 2017-2019 des Contrats Départementaux de Développement Local des Territoires de l'ancienne Communauté de communes de la Région de Guise et de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon, telles que décrites dans l'annexe au rapport du Président ;
- 6) Donne délégation à la Commission permanente pour statuer sur les dossiers qui lui seront soumis au titre de la présente programmation et individualiser les montants de subvention correspondants.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 12/07/2017 à 09:11:24  
Référence : ee972117eacda9a3492c09da844959421331ba90

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZYZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**VŒU : ACCELERER LES PROCEDURES DE  
DEDOMMAGEMENT POUR CALAMITE AGRICOLE**

Le Conseil départemental,

Vu le projet de vœu initialement présenté par M. Claude MOUFLARD,

Vu les conclusions des 7<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> commissions,  
(Rapporteur : **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Vu le projet de vœu reformulé, présenté par les 3<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> commissions,

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le vœu suivant :

Il est de notoriété publique qu'un épisode de gelées tardives particulièrement sévère a considérablement impacté le monde agricole, courant avril.

Dans le département de l'Aisne, les dommages occasionnés aux récoltes varient suivant l'activité et le secteur géographique. A titre d'exemple, ils s'élèvent entre 50 et 100 % dans les domaines de la production fruitière.

Par anticipation des pertes occasionnées par ce phénomène naturel, la Chambre d'agriculture de l'Aisne a immédiatement diligenté une mission d'enquête « calamités agricoles ». La première étape de cette mission est terminée.

Au regard des expériences passées, il ressort que le traitement administratif des dossiers d'indemnisation s'avère extrêmement long – 18 mois minimum, entraînant de graves difficultés financières pour les producteurs concernés –, une partie importante des retards constatés relevant de services placés sous l'autorité de M. le Préfet.

Le Conseil départemental de l'Aisne, réuni en Séance plénière, le lundi 3 juillet 2017, demande donc à M. le préfet de l'Aisne de tout mettre en œuvre pour favoriser un traitement administratif accéléré des dossiers confiés aux services concernés.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 20/07/2017 à 14:46:35  
Référence : cfbc29e49009ee08438ae887abad1ee5f7d36999



---

***DECISIONS***  
***de la Commission permanente***



**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU LUNDI 3 JUILLET 2017**



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 000**  
**Déclaration de l'urgence pour le rapport n° 054**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 000,

Vu le règlement intérieur des assemblées du Département adopté le 5 avril 2016 et en particulier son article 33,

Vu les articles L. 3121-19 et L. 3121-19-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément aux dispositions de l'article 33 du règlement intérieur des assemblées du Département, à ce qu'il soit statué sur l'urgence du rapport n° 054,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

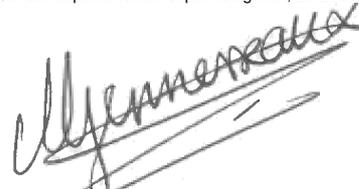
Se prononce favorablement sur l'urgence du rapport n° 054 intitulé :

- N° 054 : Convention relative à la prise en charge par les communes de LERZY et BUIRONFOSSE du coût supplémentaire engendré par le transport des élèves de LERZY vers l'école de BUIRONFOSSE

\* Compétence exclusive,

ainsi que sur son inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:25:33  
Référence : d6884635e22779d2e23c88fc10126cb1402b3b1b

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 001****Garantie d'emprunt - Renégociation de deux prêts pour  
l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
(EHPAD) "Saint Vincent de Paul" à ORIGNY EN THIERACHE**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001**,

Vu les délibérations de la Commission permanente du Conseil général en dates des 19 décembre 2005 et 23 janvier 2012, relatives respectivement aux rapports n° 62 et 002,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'accorder la garantie d'emprunt du Conseil départemental de l'Aisne à l'Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) d'ORIGNY EN THIERACHE à hauteur de 100% pour le remboursement des emprunts ayant fait l'objet de renégociations.

<b>Prêt contracté en 2006</b>	Après renégociation
Montant du prêt	572 041 €
Durée d'amortissement	14 ans
Echéances	trimestrielles
Taux d'intérêt fixe	3.70 %
<b>Prêt contracté en 2012</b>	Après renégociation
Montant du prêt	298 072 €
Durée d'amortissement	10 ans et 3 mois
Echéances	trimestrielle
Taux d'intérêt fixe	3.30 %

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit coopératif, le Conseil départemental de l'Aisne s'engage à se substituer à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) d'ORIGNY-EN-THIERACHE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil départemental de l'Aisne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour les charges de l'emprunt,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'acte de cautionnement à intervenir.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



**Michel GENNESSEUX**  
 Ce document a été signé électroniquement  
 sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:25:35  
 Référence : 0f77697f32a25b31887c8e3f6685856c9f299fb8

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaients présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 002**

**Contrat Départemental de Développement Local - Aide à l'équipement  
des collectivités territoriales en matière d'Aménagement rural, de  
Culture, de Transports et d'entretien du Patrimoine  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **002**,

Vu ses précédentes délibérations en dates des 7 mars 2016 et 6 mars 2017, relatives respectivement aux rapports n° 009 et 005,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**Territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois :**

CDDL de l'ex Communauté d'agglomération de Saint-Quentin :

- **716 €** pour un montant subventionnable de 4 991 € HT : commune de CASTRES pour les travaux de la salle polyvalente ;
- **3 000 €** pour un montant subventionnable de 7 423 € HT : commune de FONSOMME pour la réfection du monument aux morts ;

- **1 980 €** pour un montant subventionnable de 3 960 € HT : commune de FONTAINE-NOTRE-DAME pour la réfection de l'allée piétonne entre le cimetière et l'église ;
- **28 432 €** pour un montant subventionnable de 56 864 € HT : commune de GAUCHY pour la modernisation de l'éclairage public à GAUCHY Village ;
- **3 046 €** pour un montant subventionnable de 6 092 € HT : commune de GRUGIES pour l'acquisition d'une auto-laveuse pour la salle polyvalente ;
- **9 199 €** pour un montant subventionnable de 18 398 € HT : commune d'OMISSY pour les travaux de réaménagement et d'équipement de la cuisine de la salle polyvalente ;
- **1 569 €** pour un montant subventionnable de 7 131 € HT : commune de REMAUCOURT pour la rénovation de l'électricité de l'église ;
- **7 062 €** pour un montant subventionnable de 14 124 € HT : commune de REMAUCOURT pour la rénovation de l'église ;

CDDL de l'ex Communauté de communes du Canton de Saint-Simon :

- **6 683 €** pour un montant subventionnable de 26 732 € HT : commune de DURY pour la réfection de l'église ;
- **66 600 €** pour un montant subventionnable de 222 000 € HT : commune de TUGNY-ET-PONT pour la réfection de la salle des fêtes ;

#### **CDDL du Territoire de la Communauté d'agglomération du Soissonnais :**

- **1 150 €** (Forfait) pour un montant subventionnable de 10 690 € HT : commune de MERCIN-ET-VAUX pour la construction d'un abribus, au point d'arrêt « Place abri », rue Joliot Curie ;

#### **Territoire de la Communauté de communes de Thiérache Sambre et Oise :**

CDDL de l'ex Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale :

- **2 809 €** pour un montant subventionnable de 11 236 € HT : commune de VENEROLLES pour la remise aux normes de l'électricité de l'église ;
- **1 677 €** pour un montant subventionnable de 6 707 € HT : commune de VENEROLLES pour la restauration du lavoir ;

#### **CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Pays du Vermandois :**

- **6 450 €** pour un montant subventionnable de 21 500 € HT : commune de NAUROY pour le changement de la chaudière de la salle Jean Moulin ;

#### **Territoire de la Communauté d'agglomération Chauny/Tergnier/La Fère :**

CDDL de l'ex Communauté de communes des Villes d'Oyse :

- **2 909 €** pour un montant subventionnable de 9 695 € HT : commune d'ACHERY pour la mise en conformité de l'électricité de l'église ;
- **5 472 €** pour un montant subventionnable de 18 240 € HT : commune d'ACHERY pour la rénovation des vitraux côté gauche de l'église (phase 3) ;
- **639 €** pour un montant subventionnable de 2 130 € HT : commune d'ACHERY pour la réfection du couvre-mur du porche de l'église ;

- **3 039 €** pour un montant subventionnable de 10 130 € HT : commune de CHARMES pour les travaux de réfection des façades latérales du foyer rural Charles Catillon ;
- **890 €** pour un montant subventionnable de 2 965 € HT : commune de DEUILLET pour l'achat d'une auto-laveuse pour la salle polyvalente ;
- **6 000 €** pour un montant subventionnable de 30 000 € HT : commune de LA FERRE pour la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme ;
- **22 589 €** pour un montant subventionnable de 75 297 € HT : commune de SAINT-GOBAIN pour la rénovation du porche d'entrée et de la façade du corps de garde de l'ancienne manufacture ;
- **13 033 €** pour un montant subventionnable de 43 442 € HT : commune de SAINT-GOBAIN pour les travaux de couverture de l'église Saint Hubert et d'une toiture basse côté place Foch ;
- **4 693 €** pour un montant subventionnable de 15 642 € HT : commune de SAINT-GOBAIN pour la restauration des vitraux de l'église ;
- **300 €** pour un montant subventionnable de 1 501 € HT : commune de SAINT-NICOLAS-AUX-BOIS pour l'aménagement de deux aires de pique-nique pour les randonneurs ;

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Aisne :**

- **2 597 €** pour un montant subventionnable de 12 985 € HT : commune de VASSENY pour la révision d'un Plan Local d'Urbanisme ;

2°) Prend acte des modifications suivantes :

**Territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois :**

- 4 163 € de subvention accordée à la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois sur un montant subventionnable de 8 325 € HT pour l'acquisition d'un logiciel d'urbanisme.

**Territoire de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère :**

CDDL de l'ex Communauté de communes des Villes d'Oyse

- 7 945 € de subvention accordée à la Commune de TRAVECY sur un montant subventionnable de 26 485 € HT pour la réfection des vitraux de l'église et le remplacement du battant de la cloche 3 de l'église ;

3) Prend acte que la somme de 202 534 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:25:54  
Référence : a17219f9023760a3efc9006913d8baabdc602878

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 003**

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière éducative et sportive  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **003**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**Territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois**

CDDL de l'ex Communauté d'agglomération de Saint-Quentin :

- **8 945 €** pour un montant subventionnable de 17 890 € HT : Commune de NEUVILLE-SAINT-AMAND pour le désamiantage et la couverture de la salle de classe de l'école Neuville Village,
- **715 €** pour un montant subventionnable de 1 430 € HT : Commune de FONSOMME pour la remise en état de la cuve à fuel de l'école,
- **20 040 €** pour un montant subventionnable de 66 801 € HT : Commune de SAINT-QUENTIN pour des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans les écoles,

- **100 000 €** pour un montant subventionnable de 252 912 € HT : Commune de SAINT-QUENTIN pour la mise en haut débit des écoles,
- **267 169 €** pour un montant subventionnable de 719 478 € HT : Commune de SAINT-QUENTIN pour des travaux dans les écoles programme 2016,
- **38 770 €** pour un montant subventionnable de 192 020 € HT : Commune de SAINT-QUENTIN pour la création d'un boulodrome couvert,
- **67 168 €** pour un montant subventionnable de 933 117 € HT : Commune de GAUCHY pour la réhabilitation du gymnase Auguste Delaune,

### **Territoire de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère**

CDDL de l'ex Communauté de communes des Villes d'Oyse :

- **876 €** pour un montant subventionnable de 3 505 € HT : Commune de CHARMES pour le remplacement du four de remise à température de la cantine scolaire,

### **CDDL de la Communauté d'agglomération du Soissonnais**

- **22 573 €** pour un montant subventionnable de 90 291 € HT : Commune de MERCIN-ET-VAUX pour la création d'un city stade,
- **62 453 €** pour un montant subventionnable de 249 811 € HT : Commune de SOISSONS pour le remplacement des menuiseries extérieures de l'école Fiolet 1 et 2 ;

### **CDDL de la Communauté de communes du Vermandois**

- **9 488 €** pour un montant subventionnable de 37 950 € HT : Commune de MONTIGNY-EN-ARROUAISE pour la construction d'un terrain multisports,
- **3 124 €** pour un montant subventionnable de 12 495 € HT : Commune de BECQUIGNY pour la construction d'une aire de jeux ;

2) Prend acte que la somme de 601 321 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:58  
Référence : 8f806cd26479afade2267f9cc60d1ea01422543d

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 004****Association Atelier Agriculture Avesnois Thiérache**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **004**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue une subvention de 6 810 € à l'Association Atelier Agriculture Avesnois Thiérache, sous réserve de l'intervention de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre pour le même montant d'aide ;

2) Prend acte que cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:27:02

Référence : 1be8af088e9f047314770e23d2a4e125d2368b2b

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 005**  
**Contrat Départemental de Développement local (CDDL) - Aide à**  
**l'équipement des collectivités territoriales en matière d'aménagements**  
**urbains**  
**# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **005**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

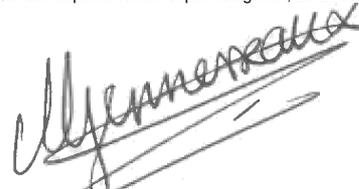
**Territoire de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère**

CDDL de l'ex Communauté de communes des Villes d'Oyse :

- 998 € pour un montant subventionnable de 3 991 €HT : Commune d'ACHERY pour l'aménagement d'une place de parking handicapé à côté de la salle des fêtes ;
- 603 € pour un montant subventionnable de 2 413 €HT : Commune de ROGECOURT pour de la signalétique ;

2) Prend acte que la somme de 1 601 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:27:08  
Référence : eac6409aae9427d3f30f30d34f93734c2b24d8b

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 006**  
**Contrat Départemental de Développement Local - Aides à**  
**l'aménagement rural**  
**# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **006**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, la subvention sur l'opération suivante :

**Territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois :**

CDDL de l'ex Communauté d'agglomération de Saint Quentin :

- **16 100 €** pour un montant subventionnable de 53 376 € TTC : Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour le programme annuel d'actions de préservation et de valorisation des milieux naturels au sein de la réserve naturelle des Marais d'Isle – Année 2017 ;

2) Prend acte que la somme de **16 100 €** sera imputée sur les dépenses de fonctionnement inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:43  
Référence : dfaac94adfcfd14102481d4aa01d133af495f27

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 007****Financement de projets dans le cadre du Plan Départemental de  
Prévention des Déchets  
# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **007**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 16 janvier 2017, relative au rapport n° 708, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'accorder une subvention de 5 000 €, soit 34,17% d'une dépense éligible fixée à 14 633 € HT à la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry pour l'acquisition de 300 composteurs : 120 composteurs en bois de 400L et 180 composteurs de 600L,

2) d'accorder une subvention de 5 000 €, soit 50 % d'une dépense éligible fixée à 10 000 € HT à la Communauté de communes du canton d'Oulchy-le-Château pour l'acquisition de composteurs en plastique de 400L, en bois de 600L et de bio-seaux,

3) d'imputer ces subventions sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:45  
Référence : 6ee218524aa98f730d4a9e3e386e257bc202a044

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 008**  
**Financement de projets en aménagement et entretien de rivières**  
**# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **008**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- 1) d'accorder une subvention de 18 657 €, soit 15 % d'une dépense éligible fixée à 124 378 €, au Syndicat du Bassin versant de l'Oise Aval Axonaise afin de réaliser la 5<sup>ème</sup> tranche du programme pluriannuel d'entretien de l'Oise Moyenne et de ses affluents,
- 2) d'accorder une subvention de 5 780 €, soit 15 % d'une dépense éligible fixée à 38 533 €, au Syndicat du Bassin versant de la Serre et du Vulpion afin de lancer la 4<sup>ème</sup> tranche du programme pluriannuel de gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Serre amont,
- 3) d'accorder une subvention de 5 477 €, soit 15 % d'une dépense éligible fixée à 36 516 €, au Syndicat Intercommunal pour la gestion du Bassin versant de l'Aisne Axonaise Non Navigable et de ses affluents afin de lancer le second programme de désembâclement de l'Aisne non navigable – Tranche 2,

4) d'imputer ces subventions sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



**Michel GENESSEUX**  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:47  
Référence : 04940aab9bd746a45761ce3579e503e3555decc7

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 009**

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) : Approbation de l'ajustement 2017 des Territoires des Communautés de communes des anciens Territoires du Tardenois, de la Région de Château-Thierry, de Condé-en-Brie, du Pays de la Vallée de l'Aisne et de Villers-Cotterêts / Forêt de Retz  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 009,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve les programmations 2017 des anciens Territoires des Communautés de communes du Tardenois, de la Région de Château-Thierry, de Condé-en-Brie, du Pays de la Vallée de l'Aisne et de Villers-Cotterêts / Forêt de Retz telles que décrites dans l'annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:49  
Référence : 4e2e135140c30d7d2de518b96d7cbb3f41add31d

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 010****Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à  
l'équipement des collectivités territoriales en matière de  
développement local  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 010,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**Territoire de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère :**

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes des Villes d'Oyse :

- **15 750 €** pour un montant subventionnable de 63 000 € HT : commune de BEAUTOR pour l'acquisition de véhicules techniques et espaces verts.

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes de la Champagne Picarde :**

- **13 730 €** pour un montant subventionnable de 54 918 € HT : Commune d'AMIFONTAINE pour les travaux de mise en accessibilité de la Mairie, la Poste, l'Ecole, la salle des fêtes et l'Eglise ;

2) Prend acte que ces sommes seront imputées sur les dépenses d'investissement des crédits "CDDL" inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:25:37  
Référence : 5f6f54174dc5aabe54897159993521f9e240b3de

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 011****Contrat Départemental de Développement Local - Aide à l'équipement  
des collectivités territoriales en matière d'Assainissement Non  
Collectif et de Défense contre l'Incendie  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 011,

Vu ses précédentes délibérations en dates des 9 novembre 2015 et 6 mars 2017, relatives respectivement aux rapports n° 003 et 002,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre des Contrats Départementaux de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**CDDL de la Communauté de communes de la Champagne Picarde**

- **3 400 €** pour un montant subventionnable de 17 000 € HT : Commune de BOUFFIGNEREUX pour les études parcellaires préalables aux travaux de réhabilitation d'installations d'Assainissement Non Collectif (35 immeubles).

### CDDL de la Communauté de communes du Chemin des Dames

- **1 858 €** pour un montant subventionnable de 18 577 € HT : Commune de SAINTE-CROIX pour les études parcellaires préalables aux travaux de réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif.

### Territoire de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes des Villes d'Oyse :

- **7 293 €** pour un montant subventionnable de 14 586 € HT : Commune d'ACHERY pour la création d'un système d'aspiration et d'une aire pour véhicules incendie.

### Territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté d'agglomération de Saint-Quentin :

- **1 300 €** pour un montant subventionnable de 2 600 € HT : Commune de FIEULAINE pour la pose de 2 poteaux incendie Grande rue et rue Raymond Carlier ;

2) Annule la subvention suivante :

2 011 € à la commune de BUCY-LE-LONG pour la pose d'une borne incendie ;

3) Modifie la subvention suivante :

7 987 € calculée au taux de 50 % sur une assiette subventionnable de 15 973 € allouée à la commune de FLAVY-LE-MARTEL pour la création d'une réserve incendie de 120 m3 ;

4) Engage les dépenses d'investissement mentionnées dans le rapport sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:25:41  
Référence : b00e5cdcd9102a1e80b9a8d5c877919ea43149e8



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 012**  
**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à l'équipement des collectivités locales en matière de logement et de PMI**  
**# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **012**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**Territoire de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère**

CDDL de l'ex Communauté de communes des Villes d'Oyse :

- **13 298 €** pour un montant subventionnable de 26 595 € HT : Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère pour l'aménagement du bâtiment enfance jeunesse situé 1, rue Saint-Auban à LA FERRE,

- **1 327 €** pour un montant subventionnable de 5 308 € HT : Commune de BERTAUCOURT-EPOURDON pour le remplacement et l'isolation des menuiseries du logement communal situé 15, rue de Charmes,

- **3 137 €** pour un montant subventionnable de 12 549 € HT : Commune de VERSIGNY pour l'aménagement du logement de la Poste situé 7, Grande Rue,

#### **CDDL de la Communauté de communes du Vermandois**

- **30 794 €** pour un montant subventionnable de 102 648 € HT : Commune de FORESTE pour les travaux d'aménagement d'un logement situé 1, Place de la Mairie,

- **10 195 €** pour un montant subventionnable de 33 984 € HT : Commune de ETAVES-ET-BOCQUIAUX pour la rénovation du logement communal situé 5, rue Eugène Lemaire,

- **912 €** pour un montant subventionnable de 3 040 € HT : Commune de HARGICOURT pour la réfection de l'escalier du logement communal situé 10 Bis, Place de la Mairie,

#### **CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Aisne**

- **1 500 €** pour un montant subventionnable de 11 028 € HT : Commune de BRAINE pour la réhabilitation du logement locatif situé 8, rue de Bailleux,

#### **CDDL de la Communauté de communes de la Champagne Picarde :**

- **16 998 €** pour un montant subventionnable de 84 990 € HT : Commune de PROUISEUX-ET-PLESNOY pour la rénovation du logement communal situé 9, rue de Prouvais ;

2) Prend acte que la somme de 78 161 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:25:39  
Référence : 116ffb423ba27d9ab69558a3bb852e5dbaf69cf7

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 013**  
**Association Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne**  
**# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **013**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue une subvention de 10 000 € à l'Association Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne pour développer en 2017 ses activités de valorisation du patrimoine et de gestion de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;

2) Prend acte que cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:25:43  
Référence : e0703a1c559faa1bb3bf62ecddf9cd0b8826ca23



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaients présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 014**  
**Contrat Départemental de Développement Local - Travaux et**  
**équipements des écoles**  
**# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 014,

Vu sa précédente délibération en date du 7 décembre 2015, relative au rapport n° 019,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Attribue, dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Local de la Communauté d'agglomération du Soissonnais, un complément de subvention de 11 187 € à celle accordée, par sa décision du 7 décembre 2015, à la commune de BILLY-SUR-AISNE, pour le remplacement des fenêtres de l'école primaire Louis Pasteur, portant ainsi le montant de l'aide à 17 635 € sur une dépense subventionnable de 70 539 € HT.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:25:15  
Référence : 00e9a794192c7ba922cb8778e638f0929cce8568



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 3 juillet 2017

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 015**

**Intervention dans le domaine de la lecture  
# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **015**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

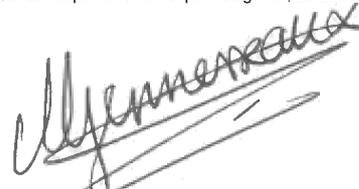
A l'unanimité,

1) Alloue, dans le cadre de l'aide à la création d'emploi dans les bibliothèques, les subventions suivantes en faveur des communes de :

SAINS-RICHAUMONT :	1 522,37 €
BUCY-LE-LONG :	5 277,37 €
MONTCORNET :	5 194,15 €
HARLY :	7 522,66 € ;

2) Finance cette dépense de 19 516,55 € à l'aide des crédits inscrits au chapitre 65, article 65734 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:25:45  
Référence : 55af271927665cd07b56b44c1fa3b6bfec6f0bb7



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 016**  
**Opération départementale "Collège au Cinéma" : financement du coût du transport vers les salles de cinéma**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 016,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue les sommes suivantes, aux collèges qui participent à l'opération "Collège au Cinéma", pour la prise en charge du coût du transport des élèves vers le cinéma le plus proche de chaque établissement :

- Collège Anne de Montmorency de FERE-EN-TARDENOIS 1 440,00 €
- Collège Charlemagne de LAON 354,00 € ;

2) Finance cette dépense de 1 794 € à l'aide des crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 65 et prend acte qu'il subsiste une somme disponible de 10 307,10 € après ces attributions.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:25:46  
Référence : 71fc67b1caf2d9fb874b98165256e48a4619ec79

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 017**

**Politique départementale en faveur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Séjours de Vacances - Demandes formulées par des associations à vocation socio-éducative, des communes et EPCI  
# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Alloue aux associations et à l'EPCI qui organisent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement ou des Séjours de Vacances, les subventions telles que définies dans les annexes 1 et 2 du rapport du Président ;
- 2) Gage ces dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 65, articles 6574 et 65734 ;

3) Prend acte qu'il subsiste une somme disponible de :

1 850 € au chapitre 65, article 6574,

0 € au chapitre 65, article 65734.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:25:48  
Référence : 71a9e7905c4da313b6ca3ba183a1820eea06d9d9



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 018**

**Intervention du Département dans le domaine de la musique :  
Production et diffusion à vocation artistique ou pédagogique  
\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **018**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, dans le cadre de la production et diffusion à vocation artistique ou pédagogique, les subventions suivantes :

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| <p><b>- ADAMA</b><br/>« Parcours symphonique dans l'Aisne »<br/>Le 3 janvier 2017 à la Cité de la musique et de la danse de SOISSONS<br/>Orchestre National de Lorraine<br/>Direction Jacques Mercier<br/>Concert du Nouvel An – de Vienne à Saint-Petersbourg</p>   | <p><b>6 143 €</b></p> |
| <p><b>- ADAMA</b><br/>« Printemps des Conteurs et des Arts de la scène »<br/>Le 10 mars 2017 à la Maison des Arts et Loisirs de LAON<br/>en collaboration avec la Bibliothèque Départementale de l'Aisne<br/>Orchestre Poitou-Charentes – Chœur polyphonique corse A Filetta<br/>Didier Sandre, de la Comédie Française<br/>Jean-François Heisser, direction et piano<br/>« Nabulio », Oratorio en langues corse et française autour de la vie de Napoléon</p> | <p><b>7 705 €</b></p> |

- ADAMA**  
Le 17 mars 2017 à la Cité de la musique et de la danse de SOISSONS  
Récital de piano – Elisabeth Leonskaja

**4 000 €**
  - ADAMA**  
« Parcours symphonique dans l'Aisne »  
Le 27 avril 2017 à la Cité de la Musique et de la Danse de SOISSONS  
Orchestre Philharmonique de Radio France  
Daria Van den Bercken - Direction Ton Koopman  
J.P Rameau – W.A. Mozart – L.V. Beethoven

**8 000 €**
  - ADAMA**  
« Scènes partagées » - deux concerts  
Le 7 avril 2017 au Théâtre Jean Vilar de SAINT-QUENTIN  
Le 8 avril 2017 à la Maison des Arts et Loisirs de LAON  
Deborah Nemtanu, violon et cinq musiciens des conservatoires de l'Aisne

**4 019 €**
  - ADAMA**  
« Belles Pages de l'Aisne »  
Le 24 avril 2017 à l'Eglise Ste-Thérèse d'HIRSON/Résidence Kit Armstrong  
Renaud Capuçon, violon et Kit Armstrong, piano  
Mozart/Sonates pour violon et piano

**3 994 €**
  - ADAMA**  
« Belles Pages de l'Aisne »  
Le 22 mai 2017 à l'Eglise de FERE-EN-TARDENOIS  
120<sup>e</sup> anniversaire de la disparition de la famille du peintre et historien  
d'art férois Etienne Moreau-Nelaton dans l'incendie du Bazar de la charité  
à Paris en 1897  
Emmanuel Strosser, piano et Xavier Phillips, violoncelle

**2 924 €**
  - Association Les Siècles**  
« Un parcours symphonique dans l'Aisne »  
Le 2 juillet 2017 à la Cité de la Musique et de la Danse de SOISSONS  
Le 9 juillet 2017 au Théâtre Jean Vilar de SAINT-QUENTIN  
Trois concerts de La Symphonie des Siècles (direction François-Xavier Roth)  
dans le cadre de l'Atelier départemental d'orchestre symphonique de l'Aisne  
Garry Hoffman, violoncelle  
G. Holst - E. Elgar

**36 000 €**
  - Les Concerts de Poche**  
Concerts et ateliers dans l'Aisne en 2017, tant en secteur rural que dans  
les quartiers urbains

**5 000 € ;**
- 2) Finance cette dépense de 77 785 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 et autorise le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les avenants à la convention passée avec l'ADAMA le 15 février 2017 et à l'avenant financier 2017 passé avec l'association Les Siècles le 15 février 2017.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:25:50  
Référence : b361002783204eee4af0c6e1d33cead61ce1f5a5



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaients présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 019**

**Intervention du Département dans le domaine de la Musique :  
ARMADA (Autour des Routes des Musiques Actuelles du Département  
de l'Aisne)  
# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 019,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, dans le cadre d'ARMADA (Autour des Routes des Musiques Actuelles du Département de l'Aisne), les subventions suivantes :

- |  |                     |
|--|---------------------|
| <p><b>- Espace Jeunesse et Culture de SOISSONS</b><br/> <b>Fédération Départementale des MJC</b><br/>         (Découverte 50 %) les 31 janvier, 28 février, 21 mars,<br/>         11 avril, 16 mai et 20 juin 2017 à SOISSONS<br/>         Echoes in the Dark – Didou – Henen &amp; the Milay Band<br/>         Jim Nasty K – Do the Monkey – Tengry</p> | <p><b>935 €</b></p> |
|--|---------------------|

- Communauté de communes du Val de l'Oise**  
Festival des Bistrots  
(Découverte 50 %) du 15 avril au 27 mai 2017  
Festival itinérant de la Vallée de l'Oise :  
ESSIGNY-LE-GRAND, CHEVRESIS-MONCEAU, SERY-LES-MEZIERES,  
ITANCOURT, MEZIERES-SUR-OISE, MOY-DE-l'AISNE, NEUVILLETTE,  
Bob Hommage – Social diktat – Sabrina Yactine-Eric Legrand – Les Pinailleurs  
Rochnic – Hangover – Boule – DadiFrol – Paulette Wright – Jazz manouche  
Lodan – Do the monkey – Demo 67 – The Crappy Coyotes

**1 500 €**
- Commune de NEUILLY-SAINT-FRONT**  
(Découverte 50 %) le 21 avril 2017 à NEUILLY-SAINT-FRONT  
Sherlock

**1 500 €**
- Association MOORYSS PROD de LAON**  
Festival Rock à pâture  
(Événementiel 40 %) le 27 mai 2017 à BRUYERES-ET-MONTBERAULT  
Mad Moïse and The Phéromones – Hop Hop Hop Crew  
Les Escrocs

**2 080 €**
- Association Le Pied de la Lettre**  
(Découverte 50 %) le 6 mai 2017 à ETREAUPONT  
Scène ouverte jeunes talents

**600 €**
- Association Musique et Scène de CHARLY-SUR-MARNE**  
(Découverte 50 %) le 17 juin 2017 à CHARLY-SUR-MARNE  
Boney Fields & Bones Project

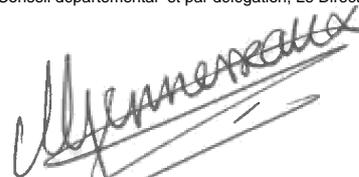
**1 500 €**
- Festival Jazz'n Ambleny**  
(Découverte 50 %) les 23 et 24 juin 2017 à VIC-SUR-AISNE et AMBLENY  
Efraïm Trujillio – Julien Coriatt Trio – Deborah Carter

**1 500 €**
- ADAMA**  
Frais d'impression des brochures et contremarques ARMADA  
du 1<sup>er</sup> semestre 2017

**1 952 € ;**

2) Finance cette dépense de 11 567 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 et autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, des avenants aux conventions passées avec la Fédération départementale des MJC le 7 mars 2017 et l'ADAMA le 15 février 2017.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:25:52  
Référence : d0afda480c0ee2b8125da4bcd8d27d8e0c578b83

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 020**

**Etablissements Publics Locaux d'enseignement du premier cycle du  
second degré - Participation départementale 2017 au fonctionnement  
des collèges publics de l'Aisne  
\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 020,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'allouer, sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental, un complément de dotation de fonctionnement de 29 458 € aux collèges publics de l'Aisne selon le détail qui figure dans le rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:25:56  
Référence : 8c3f4cf09c80c6ee4da31e1b931897701318c2bc

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 021**

**Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du 1er cycle du  
second degré - Convention de restauration des élèves du 1er degré  
\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 021,

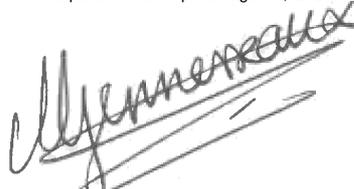
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Donne son accord au collègue Charles BRAZIER à CRECY-SUR-SERRE pour assurer un service de restauration au profit des élèves du 1<sup>er</sup> degré ;
- Adopte la convention, telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président, relative à la fabrication et la distribution de repas, au bénéfice des élèves du 1<sup>er</sup> degré, selon les conditions et modalités qu'elles déterminent ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:27:06  
Référence : dactfb94dfa75e7cffe6be75c87396fa06f62febe



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 022**

**Intervention du Département dans le domaine de la musique : "Orgues  
de l'Aisne en concerts"  
# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **022**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (Mme MARCHIONNI ne prend pas part au vote),

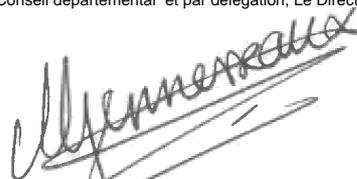
1) Individualise les subventions suivantes, destinées aux associations ou collectivités adhérentes à la Fédération départementale Les Orgues de l'Aisne organisatrices de concerts dans le cadre du programme des « Orgues de l'Aisne en concerts » :

- |   |       |
|---|-------|
| - Les Amis de la Basilique de SAINT-QUENTIN<br>Concerts à la Basilique les 11 juin, 2 juillet et 3 septembre 2017 | 990 € |
| - Les Amis des Orgues de LAON<br>Concerts à la Cathédrale de LAON les 30 juillet, 15 août et 10 septembre 2017    | 990 € |
| - Les Amis des Orgues de SOISSONS<br>Concert à la Cathédrale de SOISSONS le 20 août 2017                          | 660 € |
| - Les Amis des Orgues de VERVINS<br>Concert à l'Eglise Notre-Dame de VERVINS le 15 septembre 2017                 | 660 € |

- Les Amis de l'Orgue Augustin Brisset de l'Eglise Notre-Dame de Lourdes d'HIRSON 660 €  
Concert à l'Eglise Notre Dame de Lourdes d'HIRSON le 17 septembre 2017
- Commune de VILLERS-COTTERETS 660 €  
Concert à l'Eglise Saint-Nicolas de VILLERS-COTTERETS le 17 septembre 2017
- Le Comité d'Animation et de Promotion de la ville de RIBEMONT 660 €  
Concert à l'Eglise St-Pierre-et-Paul le 22 septembre 2017
- Les Amis des Orgues de MARLE 660 €  
Concert à l'Eglise Notre-Dame de MARLE le 24 septembre 2017
- Les Amis des Orgues de CHAUNY 660 € ;  
Concert à l'Eglise Notre-Dame de CHAUNY le 8 octobre 2017

2) Finance cette dépense de 6 600 € sur les crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 65.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:02  
Référence : d9bea2d6086b6274502528bc8895ef879daf2d0d



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 023**

**Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du  
second degré - Renouvellement des concessions de logement des  
personnels en fonction dans les collèges de l'Aisne  
\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **023**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Détermine le nombre, la nature et la qualité des concessions et les conditions financières de logement en faveur du personnel dans chacun des établissements, telles qu'elles sont précisées en annexe dans le rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés portant concession de logement par nécessité absolue de service, ainsi que les conventions d'occupation précaire.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement

sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:00

Référence : e169c4271c0589b164217bb3b7d74c436872b836

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 024**  
**Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale**  
**# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **024**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde les subventions suivantes :

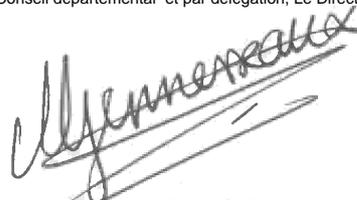
Centre d'Art Actif Lesur de FRESNOY-LE-GRAND - Expositions d'œuvres d'artistes picards du 15 au 30 octobre 2017 à FRESNOY-LE-GRAND	500 €
Etoile cycliste de CHATEAU-THIERRY - Epreuve cycliste en école de vélos le 2 juillet 2017 dans la zone de l'Omois à CHATEAU-THIERRY	400 €
Espoir cyclotouriste d'OGNES - Prix cycliste d'OGNES le 23 juillet 2017	500 €
Union athlétique de CHAUNY - Courses pédestres « Les 5 et 10 km de CHAUNY » le 27 août 2017	500 €
Association Agir pour Genlis de VILLEQUIER-AUMONT - Fête de la musique le 17 juin 2017 à VILLEQUIER-AUMONT	280 €

Association des viticulteurs de Porteron Drachy de CHARLY-SUR-MARNE « La ballade pétillante » le 7 octobre 2017 à CHARLY-SUR-MARNE	500 €
Association Team Condé moto verte de CONDE-EN-BRIE - Championnat de France de cross-country moto et quad les 18 et 19 mars 2017 à MONTIGNY-LES-CONDE	1 000 €
Aides aux Organisations Sportives (AOS) de COURMELLES - Prix cycliste de FERE-EN-TARDENOIS le 1 <sup>er</sup> juillet 2017	300 €
Aides aux Organisations Sportives (AOS) de COURMELLES - Prix cycliste de BRAINE le 21 mai 2017	200 €
Association Léon Rostan de SAINT-MARD - Concert Jazz manouche le 10 juin 2017 à SAINT-MARD	400 €
Association Danse avec moi de CHAVIGNON - Gala de danse le 21 juillet 2017 à CHAVIGNON	300 €
Foyer rural culturel social Jacques Pelletier de BRAINE - 12 <sup>ème</sup> édition des rencontres théâtrales du 30 mars au 2 avril 2017 à BRAINE	400 €
Club Paul Claudel de FERE-EN-TARDENOIS - Ateliers mémoire chaque vendredi à FERE-EN-TARDENOIS	450 €
Association sportive LE CHARMELO cyclo - Randonnée de l'Omois le 4 juin 2017 à LE CHARMELO	500 €
Union sportive section judo de VAILLY-SUR-AISNE - Sortie de fin d'année le 11 juin 2017 à Cap'Aisne à CHAMOUILLE	300 €
Association Fère Animations de FERE-EN-TARDENOIS - Foire à la patate le 16 septembre 2017 à FERE-EN-TARDENOIS	400 €
Commune de BUCY-LE-LONG - Commémoration du Centenaire de la Grande Guerre les 10 et 11 novembre 2017 à BUCY-LE-LONG	600 €
Commune de CHAVONNE - CHAVONNE en fête le 14 juillet 2017	350 €
Commune de DRAVEGNY - Inauguration de la plaque commémorative de la rue du Camp le 29 avril 2017 à DRAVEGNY	600 €
Section Concours presloise de PRESLES-ET-BOVES - Concours de pêche le 3 juin 2017 à CYS-LA-COMMUNE	350 €
Comité des fêtes de SAPONAY - SAPONAY en fête le 20 août 2017	250 €
Commune de PIGNICOURT - Arbre de Noël le 17 décembre 2017 à VARISCOURT	200 €
Association socio-culturelle de JUVINCOURT-ET-DAMARY - Concours de vélos fleuris le 28 mai 2017 à JUVINCOURT-ET-DAMARY	200 €
Association sportive de MARTIGNY - Challenge de football U6/U7 les 10 et 11 juin 2017 à MARTIGNY	300 €

Association Par Hasard d'AUBENTON - Participation au Festival « Voix sur Berges » le 25 juin 2017 à PARIS	350 €
Association Les cyclos randonneurs de CREPY - 34 <sup>ème</sup> randonnée du Laonnois le 2 avril 2017 à CREPY	200 €
Association cernyacoise de CERNY-LES-BUCY - Ateliers mensuels de jeux pour les séniors à CERNY-LES-BUCY	200 €
Association Animation CREPY - Fête du printemps le 31 mai 2017 à CREPY	200 €
Centre d'Activité pour les Jeunes d'ANIZY (CAJA) - Journée des gonflés le 22 juillet 2017 à ANIZY-LE-CHATEAU	500 €
Judo club canton d'ANIZY - Tournoi de judo « Claude MANABLE » le 25 mai 2017 à ANIZY-LE-CHATEAU	280 €
Union vélocipédique PINON-ANIZY - Prix cycliste « Mireille et Alain ECART » le 6 mai 2017 à ANIZY-LE-CHATEAU	200 €
Comité Animation Village de LEME - Fête de la pomme et du cidre le 8 octobre 2017 à LEME	500 €
Association Notrimgames de MONT-D'ORIGNY - Fête de la musique le 24 juin 2017 à MONT-D'ORIGNY	250 €
Association Les randonneurs de RIBEMONT - Randonnée VTT, marche et vélo le 15 octobre 2017 à RIBEMONT	400 €
SAINT-QUENTIN Canoë Kayak - Rencontre Dragonladies le 1 <sup>er</sup> mai 2017 à SAINT-QUENTIN	200 €
Comité des fêtes de MAISSEMY - Bourse aux livres le 28 mai 2017 à MAISSEMY	300 €
Association Culture rock de GRICOURT - Concert rock et blues le 24 juin 2017 à GRICOURT	300 €
Association Les Archers de FAYET - Journée d'initiation à la pratique du tir à l'arc le 20 mars 2017 à FAYET	300 €
Association Jazz aux Champs Elysées de SAINT-QUENTIN - Jazz party le 20 août 2017 à SAINT-QUENTIN	600 €
AAPPMA Pêcheurs Saint-Quentinois - Challenge des vétérans et disparus le 25 juillet 2017 à SAINT-QUENTIN	500 €
Association sportive du collège Montaigne de SAINT-QUENTIN – Participation au Championnat de France UNSS de football du 29 mai au 2 juin 2017 à BORGIO en Corse	500 €
Association Olympique Saint-Quentinois - Tournoi des petits as le 17 juin 2017 à SAINT-QUENTIN	1 500 €
Association Les Elyziks de SAINT-QUENTIN - Festival Les Elyziks le 17 juin 2017 à SAINT-QUENTIN	900 €

HARLY Basket-Ball Club - Tournoi de basket-ball le 11 juin 2017 à HARLY	400 €
Comité des fêtes de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN - « La Fête des enfants » les 10 et 11 juin 2017 à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN	300 €
Association Les Amis des Bêtes du Soissonnais de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN Kermesse avec barbecue le 10 juin 2017 à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN	200 €
Association L'Outil en Main de SOISSONS - Ateliers hebdomadaires d'initiation aux métiers manuels à SOISSONS	300 €
Comité des fêtes, de loisirs et d'animations de CHAVIGNY - 1 <sup>ère</sup> « Journée du Patrimoine » les 16 et 17 septembre 2017 à CHAVIGNY	300 €
Association Générations OSLY-COURTIL - Spectacle « Le sourire de Pierrot » à l'occasion du Noël des enfants le 23 décembre 2017 à OSLY-COURTIL	200 €
Ecole de musique de CROUY - Kermesse le 17 juin 2017 à CROUY	300 €
Association Pour le plaisir de courir d'ACY-LE-HAUT - Course pédestre « La Montécusienne » le 2 juillet 2017 à CUISY-EN-ALMONT	300 €
Association Tourisme, Emploi, Loisirs blérancourtois de BLERANCOURT – Course colorée « Le Couranblé » le 28 mai 2017 à BLERANCOURT	1 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:25:58  
Référence : 97755be76b368a88a22584845847f01f6f60ab8e

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 025**  
**Intervention du Département en faveur de l'entretien des Monuments**  
**Historiques**  
**# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 025,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le troisième volet du programme 2017 d'entretien sur les Monuments Historiques classés n'appartenant pas à l'Etat, pour un montant total de subvention de 11 761,00 €, tel qu'il figure dans l'annexe du rapport du Président ;

- Gage ces dépenses sur l'Autorisation de Programme 2017/4 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:25:29  
Référence : e558842f73d0afc8e62ee7b4b8388b138944f6e6



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 026**  
**Grosses réparations aux Monuments Historiques classés et inscrits**  
**n'appartenant pas à l'Etat**  
**# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 026,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le programme de grosses réparations aux Monuments Historiques classés et inscrits à l'inventaire n'appartenant pas à l'Etat, tel qu'il figure dans l'annexe jointe au rapport du Président, pour un montant total de subvention de 23 670,17 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:27:12  
Référence : 0d3ebc874c9a8f9c70230d7b37efbf712a09a1d



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 027**

**Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du  
second degré - Fixation des valeurs des prestations accessoires  
accordées à titre gratuit pour l'année scolaire 2017-2018  
\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 027,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Arrête à 1 945,00 € pour les logements avec chauffage collectif, et à 2 593,00 € pour les logements sans chauffage collectif, les valeurs 2017/2018 des prestations accessoires accordées à titre gratuit aux personnels bénéficiant de logement de fonction par Nécessité Absolue de Service dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:25:31  
Référence : cf00ecac70f7a79c3b8cf27f5e497a456c32ef2d

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 028**  
**Politique départementale en faveur du sport - Soutien aux clubs sportifs**  
**# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **028**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue, au titre du dispositif départemental de soutien aux clubs sportifs, les subventions telles que présentées dans l'annexe au rapport du Président ;

2) Gage cette dépense de 268 345 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:27:14  
Référence : 388fb49ec06d9951954ae78b55b1be0c3ddeb68c

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 029**  
**Politique départementale en faveur du sport - Fonctionnement sportif**  
**# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **029**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue :

A) au titre de l'aide à l'organisation de manifestations sportives, sous réserve de justification de réalisation des manifestations et de transmission des bilans financiers correspondants, les subventions suivantes :

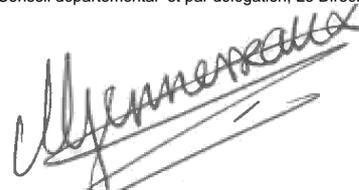
- Saint-Quentin pétanque : 2 000 €  
17<sup>ème</sup> concours national de pétanque de SAINT-QUENTIN  
du 30 juin au 2 juillet 2017

- ASC Vivaise tennis : 1 700 €  
4<sup>ème</sup> tournoi national CNGT de tennis H/F  
du 10 novembre au 17 décembre 2017 à VIVAISE

B) au titre de l'aide aux équipes amateurs pour la saison sportive 2016/2017, une subvention de 4 889 € en faveur de l'AC Soissons handball ;

2) Gage cette dépense de 8 589 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:04  
Référence : 299905e8712efa51636a371e4ea4fcc7761f7838

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 030****Caverne du Dragon, musée du Chemin des Dames : tarifs de la boutique**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **030**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

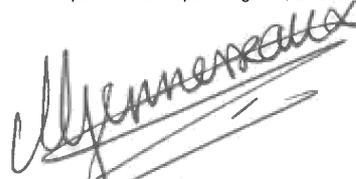
Décide de compléter la liste des objets ainsi que celle des ouvrages en vente à la boutique et de valider les tarifs, comme suit :

- Pin's Bleu Blanc Rouge, 3,30 €.

- Album CD Guillaume APOLLINAIRE 1914-1918, Compagnie Le Vent en poupe, 10 €.

- Boîte de bonbons aux bleuets, 40 g, JF Création - Confiserie aux bleuets, 4,95 €.
- Y. BUFFETAUT. *Le Chemin des Dames, printemps 1917*. Ysec Editions, 2017, 96 p., 18 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:08  
Référence : eb3fdd39008bf74a24b5122ac383aa10dd6450af

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 031  
Contrat Départemental Culture et Collèges  
\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **031**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la liste des 37 projets sélectionnés par le comité de pilotage du Contrat Départemental Culture et Collèges, dont le détail figure en annexe au rapport du Président ;
- Alloue les subventions du Département pour chacun des 37 projets telles qu'elles sont proposées dans cette même annexe.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:06  
Référence : ddbb0b6491a59d8dedf9f0b48791082c6944903d

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 032**

**Hébergement de personnes en situation de handicap dans des établissements situés hors du territoire national**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **032**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise, à titre dérogatoire, la prise en charge de l'hébergement de :

Mme Bénédicte VERLEY au foyer La maison des Collines à TRAZEGNIES en Belgique,

M. Bastian GODET au foyer Le Gai Séjour 5 rue d'Esquermes 7603 BONSECOURS en Belgique ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention à intervenir avec les établissements pour la prise en charge de ces personnes en situation de handicap.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:11  
Référence : bb1a52594de61ccf68bd4b252b5c2e54141671c3

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 033**

**Programme départemental d'aide à l'investissement en faveur des personnes dépendantes: Mmes Liliane REGNIER, Maria KACIUBA, Paulette CARLIER, Solange LEFEBVRE, Raymonde PERKIC et M. Claude PARBEAU**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 033,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accorde une subvention à :

. Mme Liliane REGNIER	109,38 €
. Mme Maria KACIUBA	1 887,59 €
. Mme Paulette CARLIER	1 009,84 €
. Mme Solange LEFEBVRE	1 645,38 €
. Mme Raymonde PERKIC	69,53 €
. M. Claude PARBEAU	2 640,00 €

au titre du programme départemental d'aide à l'investissement en faveur des personnes dépendantes, subvention imputable sur les crédits inscrits au chapitre 204, nature 20422 du Budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions afférentes à cette décision, à intervenir avec les intéressés.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:12  
Référence : abbe133a2396aae0e47b2c881dff7841907d9a05

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 034**

**Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité  
Energétique / Autonomie - Demandes d'aide à la réalisation de travaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **034**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Habitat Indigne** à :

- M. Patrick DUBOIS :	5 000,00 €,
- M. Fabien MARIE :	4 810,00 €,
- Mme et M. Frédéric HOURLIER :	5 000,00 €,
- Mme et M. Fabrice PRUDHOMMEAUX :	5 000,00 €,
- La SCI COLLIGNON-VIEVILLE (propriétaire bailleur) :	1 889,00 €,

**Soit un total de : 21 699 € ;**

2/ Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Autonomie** à :

- Mme Colette BOURDAUD'HUI :	1 516,00 €,
- Mme Maria KACIUBA :	2 876,00 €,

- Mme et M. Roger MARTIN :	2 024,00 €,
- Mme et M. Georges SOUPLY :	3 428,00 €,
- Mme Jacqueline TROJECKI :	497,00 €,

**Soit un total de : 10 341,00 € ;**

3/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 - Nature 20422 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:27:00  
Référence : c467bc2d9f0f8b670d7f85efb1cd4c694ac7050e



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 035**

**Soutien à la création de logements locatifs sociaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 035,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Se prononce favorablement sur les demandes de financement suivantes :

**- L'OPH de l'Aisne**

Construction de 5 logements PLUS et acquisition-amélioration de 6 logements PLAI  
Rue de la Selve – Ancienne gendarmerie à SISSONNE  
4 000 € par logement 44 000 € ;

2/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:25:27  
Référence : a877ad88d0526a3a11b5cec4f93e6aa139abd924

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 036****Création et adaptation de logements intermédiaires pour personnes âgées - Demande d'aide départementale**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **036**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde à l'OPH de l'Aisne, une subvention de :

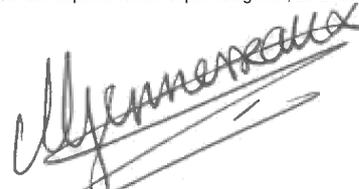
\* **25 000 €** représentant 5 % du coût HT de l'opération de 615 492 €, plafonné à 500 000 € (100 000 € par logement) pour la réalisation de 5 logements intermédiaires PLUS pour personnes âgées situés rue de la Selve – Ancienne gendarmerie à SISSONNE,

\* **12 750 €** représentant 50 % du coût des aménagements de 25 500 €, dans le cadre de l'adaptation des 5 logements intermédiaires PLUS pour personnes âgées situés rue de la Selve – Ancienne gendarmerie à SISSONNE ;

2/ Convient que dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération subventionnée serait inférieur aux montants initialement présentés, les subventions accordées seraient calculées au prorata des dépenses effectivement réalisées ;

3/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 – Nature 204182 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:15  
Référence : eb6347a01dcb27a401eda4709dfefe8967347af0

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 037**

**Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité  
Energétique sur le département de l'Aisne - Demandes d'avance  
remboursable à destination de propriétaires modestes ou très  
modestes**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 037,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde un prêt sous forme d'avance remboursable à :

- **Mme et M. Jackie BAUDRIMONT** – 6 rue de la Croix Georgette – 02800 VERSIGNY  
1 mensualité de 63,50 € et 119 mensualités de 83,50 € pour un prêt d'un montant total de 10 000 €,
- **Mme Marie-Claude BOURLET** – 7 rue Maurice Duverget – 02100 MORCOURT  
1 mensualité de 61,50 € et 143 mensualités de 69,50 € pour un montant total de prêt de 10 000 €,
- **Mme Suzanne CHOCAT** – 16 rue Principale – 02360 DOHIS  
60 mensualités de 50 € pour un montant total de prêt de 3 000 €,
- **Mme Valérie CORRIETTE** – 21 rue de la Procession – 02000 LAON  
100 mensualités de 80 € pour un montant total de prêt de 8 000 €,

- **Mme Dior DIEYE** – 10 rue d'Estienne d'Orves – 02100 SAINT-QUENTIN  
1 mensualité de 31 € et 59 mensualités de 78 € pour un montant total de prêt de 4 633 €,
- **M. Patrick DUBOIS** – 18 rue Sainte-Cécile – 02100 SAINT-QUENTIN  
125 mensualités de 80 € pour un montant total de prêt de 10 000 €,
- **Mme Laurence GANTOIS** – 2 rue du Fort Mutin – 02300 VIRY-NOUREUIL  
1 mensualité de 32 € et 107 mensualités de 82 € pour un montant total de prêt de 8 806 €,
- **Mme et M. André HAUTCOEUR** – 19 rue Jean-François Millet – 02190 GUIGNICOURT,  
1 mensualité de 70 € et 71 mensualités de 119 € pour un prêt d'un montant total de 8 519 €,
- **Mme et M. Francisco JULVE** – 3 rue Pavée – 02600 FAVEROLLES,  
1 mensualité de 42 € et 59 mensualités de 62 € pour un prêt d'un montant total de 3 700 €,
- **Mme et M. Sébastien KULIFAJ** – 29 rue Georges Clémenceau – 02610 MOY-DE-L'AISNE,  
1 mensualité de 96 € et 119 mensualités de 69 € pour un prêt d'un montant total de 8 307 €,
- **Mme Odile LEFEBVRE** – 13 rue du Poilu – 02390 ORIGNY-SAINTE-BENOITE  
1 mensualité de 59 € et 71 mensualités de 91 € pour un montant total de prêt de 6 520 €,
- **Mme Nadine MOREL** – 226 rue d'Epargnemaille – 02100 SAINT-QUENTIN  
1 mensualité de 74 € et 109 mensualités de 75 € pour un montant total de prêt de 8 249 €,
- **Mme et M. Jean-Marie PROGIN** – 2 rue Fay le Noyer – 02240 RENANSART  
1 mensualité de 61,50 € et 143 mensualités de 69,50 € pour un montant total de prêt de 10 000 €,
- **Mme Caroline RIBEAUX** – 28 rue Haute – 02820 SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT,  
1 mensualité de 74 € et 71 mensualités de 61 € pour un montant total de prêt de 4 405 €,
- **Mme et M. Germain TOZZO** – 11 rue du Calvaire – 02240 RIBEMONT  
1 mensualité de 60 € et 71 mensualités de 61 € pour un montant total de prêt de 4 391 €.

Ces prêts à taux 0 seront versés à (aux) entreprise(s) sur production des factures correspondant aux devis fournis lors du dépôt des dossiers :

- acompte de 50 % sur production de factures,
- le solde en fin de travaux ;

2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les contrats de prêt qui seront passés entre le Département et l'emprunteur ;

3/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 27 – Nature 2748 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:19  
Référence : e77c0bf50bf6fa58a782e6ee48b343a80c2046cd

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 038****Convention relative au renouvellement de l'expérimentation d'un dispositif de soutien à la parentalité par l'AJP**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **038**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer le renouvellement de la convention relative à l'expérimentation du dispositif de soutien à la parentalité, telle qu'annexée à son rapport.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:17  
Référence : 8c9a7920fac65abc7860048f56c1bce12719f6a0

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 039****Convention relative aux modalités d'ouverture et de fonctionnement  
des comptes bancaires à destination des mineurs pris en charge par  
le Conseil départemental de l'Aisne**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 039,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions),

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Picardie, relative aux modalités d'ouverture et de fonctionnement des comptes bancaires à destination des mineurs pris en charge par le Conseil départemental de l'Aisne.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:27:04  
Référence : 417dea47315d962249714752a6cb6d39353df3c4



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaients présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 040**

**Renouvellement de la convention relative à l'affectation d'un  
Travailleur Social du Conseil départemental et de la convention  
relative au financement d'un 2ème poste de travailleur social au sein  
des services du Groupement de Gendarmerie de l'Aisne**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 040,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer pour un an le renouvellement des conventions suivantes et annexées au rapport du Président :

- La convention relative à l'affectation d'un travailleur social du Conseil départemental au sein des Services du Groupement de Gendarmerie de l'Aisne,
- La convention relative au financement d'un poste de travailleur social du Conseil départemental affecté au Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Aisne et demande de subvention FIPD y afférente.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:21  
Référence : da0dbdc182a21fc0598e2728efe1a401bdf87f51



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 041**

**Réhabilitation de logements locatifs sociaux en zone rurale - Demande  
d'aide départementale pour la réhabilitation de logements locatifs  
communaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **041**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

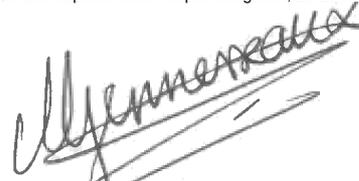
1/ Se prononce favorablement sur les financements suivants :

LA-VALLEE-AU-BLE	
Réhabilitation du logement locatif communal – Rue de Verdun	3 000,00 €,
AMBLENY	
Réhabilitation du logement locatif communal – 11 rue de la Tour – Appartement 1	3 000,00 € ;

2/ Convient que dans l'hypothèse où les coûts définitifs des opérations subventionnées seraient inférieurs aux montants HT initialement présentés, les subventions accordées seraient calculées au prorata des dépenses effectivement réalisées ;

3/ Gage cette dépense d'investissement sur les crédits inscrits au chapitre 204 –  
Nature 204142 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



**Michel GENNESSEUX**  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:25  
Référence : dfc8616cf99c644ceb30b9f7012d413c2fbae7c6



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etai<sup>ent</sup> présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 042**

**Mise en oeuvre du Programme Départemental d'Insertion : Appel à projets 2017 - Association SAMPS - Accompagnement santé**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 042,

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2016, relative au rapport n° 650,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, dans le cadre des actions d'insertion de l'appel à projets 2017, en faveur du SAMPS une participation financière de :

- 4 283 € pour 10 accompagnements santé supplémentaires, soit un ratio de 445 € par BRSA pour le territoire de LAON,
- 4 691 € pour 10 accompagnements santé supplémentaires, soit un ratio de 451 € par BRSA pour le territoire de SOISSONS ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les avenants aux conventions à intervenir.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:23  
Référence : 43a10f642ae7cff08073bb69a787cd5855a2c85b

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 043  
Attribution de mandats spéciaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **043**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'attribuer un mandat spécial à M. Freddy GRZEZICZAK, Conseiller départemental du canton de Saint-Quentin 3, qui va se rendre à la formation « Maîtriser ses interventions en public », les 5 et 6 juillet 2017, à PARIS,

- de rembourser les frais exposés (frais de repas, frais d'hôtel, frais de transports).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement

sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:29

Référence : a6d2c96e0caa4d528a22ce876f139547246c26ec



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 044**  
**Répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **044**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de retenir, au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2016, le programme figurant en annexe au rapport du Président, soit 25 opérations pour un montant de 403 557,12 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:27  
Référence : 970aa2f6ad641d1104f945b5a35f94ac6ab65cb4

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 045**  
**Fonds Départemental de Solidarité - Individualisation d'opérations**  
**# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **045**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser les subventions suivantes :

**CANTON DE BOHAIN-EN-VERMANDOIS :**

\*une subvention relative à la commune de NAUROY, pour des travaux de voirie VC n°1 rue Laugée, pour un montant de 25 423,65 € sur le programme 2017

**CANTON DE CHAUNY :**

\*une subvention relative à la commune de GUIVRY, pour des travaux de voirie VC n°7 rue des Hezettes et VC n°1, pour un montant de 5 092,12 € sur le programme 2016

**CANTON D'ESSOMES-SUR-MARNE :**

\*trois subventions relatives à la Communauté d'agglomération de la Région de CHATEAU-THIERRY (DHUYS-ET-MORIN-EN-BRIE, CREZANCY), pour des travaux de voirie VC n°4 Hameau de Montflaubert, n°7 rue du Paradis, n°17 CR de la Ferme de Plénois, pour un montant total de 72 750,00 € sur le programme 2016

\*une subvention relative à la commune de LUCY-LE-BOCAGE, pour des travaux de voirie VC n°2 rte de Bouresches TVX suppl., pour un montant de 3 895,00 € sur le programme 2016

**CANTON DE FERRE-EN-TARDENOIS :**

\*une subvention relative à la commune de VUILLERY, pour des travaux de voirie VC rue Principale aménagement parking, pour un montant de 1 912,50 € sur le programme 2017

**CANTON DE GUISE :**

\*une subvention relative à la commune de DORENGT, pour des travaux de voirie RD n°782 rue du Calvaire, pour un montant de 9 940,00 € sur le programme 2017

\*quatre subventions relatives à la commune de LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN, pour des travaux de voirie et d'intempéries VC n°10 Cavée de Bellet et n°9 rue de Bellet, pour un montant total de 26 268,55 € sur le programme 2017

\*une subvention relative à la commune d'AUDIGNY, pour des travaux de voirie VC n°11 rue des Vaches, pour un montant de 2 250,00 € sur le programme 2017

\*trois subventions pour la commune d'HANNAPES, pour des travaux de voirie et d'intempéries RD n°27 rue de Verdun et du 125 E RI, pour un montant total de 27 840,00 € sur le programme 2017

**CANTON D'HIRSON :**

\*une subvention relative à la commune de MARTIGNY, pour des travaux de voirie VC ch. de la Fosse, pour un montant de 10 000,00 € sur le programme 2017

**CANTON DE LAON 1 :**

\*trois subventions relatives à la commune de BESNY-ET-LOIZY, pour des travaux de voirie VC rue Saint Martin, pour un montant total de 21 600,00 € sur les programmes 2015, 2016 et 2017

\*une subvention relative à la commune de VAUXAILLON, pour des travaux d'intempéries VC rue des Pintons, pour un montant de 10 246,00 € sur le programme 2017

**CANTON DE MARLE :**

\*une subvention relative à la commune de MONTIGNY-SUR-CRECY, pour des travaux de voirie RD n°12, pour un montant de 8 000,00 € sur le programme 2015

**CANTON DE VERVINS :**

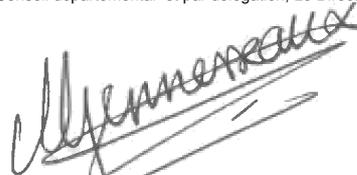
\*une subvention relative à la commune de ROZOY-SUR-SERRE, pour des travaux de voirie VC ruelle de La Neuville, pour un montant de 4 122,30 € sur le programme 2015

**CANTON DE VILLERS-COTTERETS :**

\*une subvention relative à la commune de LA-FERTE-MILON, pour des travaux de voirie VC n°29 rte de St Quentin sur Allan, pour un montant de 18 000,00 € sur le programme 2017

\*une subvention relative à la commune de MONTHIERS, pour des travaux de voirie VC n°4 rue de la Creuse, pour un montant de 10 292,81 € sur le programme 2015.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:31  
Référence : fc052a8d2898edb67fb0062d060397fa874f8e52



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 046**

**Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme des communes de  
NOGENT-L'ARTAUD et de CHIERRY**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **046**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de se prononcer favorablement sur les projets de Plans Locaux d'Urbanisme des communes de NOGENT-L'ARTAUD et de CHIERRY, sous réserve des observations émises dans le rapport du Président du Conseil départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:35

Référence : b01c165f901d2d3d158926bedff8c6f2ce994d74

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 047**

**Déclassement d'une partie de la Route Départementale n° 338 (du PR 5+295 au PR 5+882 pour la phase 1 et du PR 5+882 au PR 6+553 pour la phase 2), soit 1 258 ml et reclassement dans la voirie communale de VIRY-NOUREUIL**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **047**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

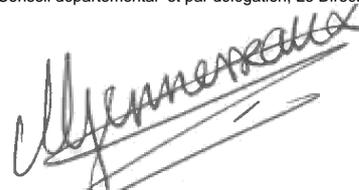
- Accepte le déclassement et le reclassement dans la voirie communale de VIRY-NOUREUIL de la Route Départementale n° 338, du PR 5+295 au PR 5+882 pour 587 ml et du PR 5+882 au PR 6+553 pour 671 ml ;

- Accepte le principe du versement d'indemnités forfaitaires de remise en état de la chaussée respectivement d'un montant de 72 061 € HT pour la phase 1 et de 93 386 € HT pour la phase 2, soit 165 447 € HT pour les deux phases. La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du Budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention définissant les conditions administratives et financières de versement, à la commune de VIRY-NOUREUIL, de ces indemnités.

Le transfert de domanialité de ces sections de voie interviendra à la date du versement des indemnités précitées.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



**Michel GENNESSEUX**  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:33  
Référence : b6d79f15d589528bc9f7e11a2bb9d0a10c16c70



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 048**

**Infrastructures routières - Programme d'amélioration des Routes  
Départementales - Dépenses d'investissement - Sous-programme  
"Grands Travaux" - Individualisation d'opération  
\* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **048**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du programme 2017 d'amélioration des Routes Départementales au sous-programme « Grands Travaux », l'opération suivante :

Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection des RD 1032/RD 553 à BEAUTOR (canton de TERGNIER), pour un montant de 700 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:51  
Référence : f94cb2a7110d9e581892bfc8fa236db77bfc0a79

**DEPARTEMENT DE L'AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 049****Projet de protocole transactionnel concernant la réalisation d'un mur de soutènement le long de la RD 137 à CRECY-AU-MONT**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **049**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de se prononcer favorablement sur le projet de protocole transactionnel établi avec la Société BABEAU-SEGUIN et M. LANOUE et Mme MAROTTE concernant la réalisation d'un mur de soutènement le long de la RD 137 sur le territoire de la commune de CRECY-AU-MONT ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ce document, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:27:10  
Référence : d4fd073e1d0c8e4767343a8e9fff06e4f11fdb3

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 050****Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de  
VERMAND**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **050**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de se prononcer favorablement sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de VERMAND, sous réserve des observations émises dans le rapport du Président du Conseil départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement

sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:56

Référence : 6f6c4388c7cd3400a90868678103c99003875409

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 051**

**Convention avec la société ORANGE relative aux déplacements des réseaux en vue de la réalisation du giratoire sur l'avenue de la Noue (Boulevard Urbain) à VILLERS-COTTERETS**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **051**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la société ORANGE relative aux déplacements des réseaux en vue de la réalisation du giratoire sur l'avenue de la Noue (Boulevard Urbain) à VILLERS-COTTERETS et définissant les obligations administratives, techniques et financières ;
- Prend acte de la dépense estimée à 18 270 €, montant non soumis à la TVA, à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;
- Prend acte que cette somme n'étant pas forfaitaire, le Département devra, au vu des factures, régler l'intégralité des dépenses réelles engagées par la société ORANGE ;

- Autorise le Président à signer la convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:37  
Référence : e95ed238ca9f7d3925d51b89a0426312c39250da



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 052**

**Cession et acquisition amiables de terrains sur les communes  
d'IVIERS et de MANICAMP**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **052**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

\* Décide de procéder aux cession et acquisition foncières suivantes, dans les conditions fixées dans le rapport du Président, à savoir :

**I - Cession d'un terrain sur le territoire de la commune d'IVIERS :**

. une parcelle cadastrée section ZI n° 40 pour une superficie de 9 560 m<sup>2</sup>, au profit de M. Arnaud WOIMANT, moyennant le prix de 4 971,00 €, conforme à l'estimation de France Domaine.

**II – Acquisition de terrain sur la commune de MANICAMP**

- ***Modification du débouché du chemin rural dit du Pantois sur la RD 922***

- Indemnité de dépossession :

. 0,50 €/m<sup>2</sup> pour une parcelle en nature de pâture appartenant à M. et Mme André CANOINE, cadastrée section ZI n° 13 (p) pour une surface de 416 m<sup>2</sup>.

A cette indemnité de dépossession s'ajoute celle pour trouble de jouissance à raison de 20 % au titre du remploi, ainsi que le principe en a été décidé le 17 octobre 1983.

L'indemnité d'éviction agricole, acceptée sur la base du barème de la Chambre d'Agriculture établi au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

- Indemnité d'éviction agricole :

. à raison de 8 611,00 €/ha pour la parcelle en nature de pâture cadastrée section ZI 13 (p), pour une superficie totale de 4 a 16 ca.

**SOIT UN MONTANT TOTAL DE**

**607,82 € ;**

\* Autorise le Vice-Président délégué du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, les actes de cession et d'acquisition à intervenir, ces actes étant passés en la forme administrative par devant le Président du Conseil départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:39  
Référence : d1daf78b8781f89c92851cb4f082803245b062ed



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 053  
Exploitation du site de MONAMPTEUIL  
# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **053**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide, dans le cadre de l'exploitation du site de MONAMPTEUIL :

\* de proroger par voie d'avenant jusqu'au 30 juin 2018, la convention d'exploitation du domaine public fluvial conclue le 11 octobre 2013 avec la Société Nautique Laonnoise,

\* de proroger par voie d'avenants jusqu'au 30 juin 2018, les conventions passées le 25 juin 2007 au profit du Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre d'une part pour l'exploitation du domaine public fluvial et d'autre part pour la mise à disposition des terrains appartenant au Département et des équipements d'Axo'Plage ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer lesdits avenants.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:54  
Référence : f99227be7de953c6fc0800e4da7c94364ed77725

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 juillet 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaients présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 054**

**Convention relative à la prise en charge par les communes de LERZY  
et BUIRONFOSSE du coût supplémentaire engendré par le transport  
des élèves de LERZY vers l'école de BUIRONFOSSE  
\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 054,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention à intervenir entre les communes de LERZY, BUIRONFOSSE et le Département, telle qu'elle figure en annexe à son rapport.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX  
Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 12:26:41  
Référence : 1da10ab752ad6dfe2fcd7d43f88923d9875513b